



Revue de presse

Du 24 au 30 avril 2010

Enquête : Dans le centre fermé de Savigny, le face-à-face entre mineurs délinquants et personnel a donné lieu ces derniers temps à de nombreux incidents.

Hommes agressés sexuellement : Un sujet encore tabou

Le procès fait à Freud

Le projet de loi sur la psychiatrie en Conseil des ministres avant l'été?

Pédophilie : du crime au tabou. Quels liens avec l'homosexualité ?

L'Australie projette de filtrer Internet au nom de la lutte contre la pédophilie

Faits divers

Cybercriminalité et pédopornographie

Chronique

Hassi Messaoud, cité du viol, par Caroline Fourest

LE MONDE | 23.04.10 | 14h49 • Mis à jour le 23.04.10 | 14h49

S'il existe un enfer pour les femmes, il est sur terre, et s'appelle Hassi Messaoud. Une ville pétrolifère du centre de l'Algérie, gardée comme un coffre-fort... Mais où l'on chasse les femmes en toute impunité.

C'est devenu presque un rituel. Le jour, les hommes repèrent leurs proies. La nuit, ils mènent l'assaut en bandes, armés de couteaux, de sabres, de haches ou de barres métalliques. Ils défoncent la porte des habitations des femmes seules, les volent et violent. Sous les yeux de leurs enfants s'il le faut. Celles qui osent porter plainte sont à peine entendues par les policiers. Les autres sont menacées et se taisent.

Ce climat n'est pas.. nouveau à Hassi Messaoud. Il rappelle une nuit tragique. Celle du 13 juillet 2001. Ce soir-là, enfiévrés par le sermon d'un imam fanatique, près de 500 hommes fondent sur les maisons des femmes seules, qu'ils poignent et violent aux cris d'"*Allahou Akbar*".

Le lendemain, une centaine de femmes martyrisées se réveillent à l'hôpital en sang. On leur accorde royalement un jour d'arrêt de travail. L'infirmière, pieuse et voilée, trouve qu'elles ne méritent pas mieux. Dans la mentalité patriarcale la plus arriérée, l'honneur repose entre les cuisses des femmes. La honte s'abat donc sur elles en même temps que le viol. Certaines ont toujours sur l'estomac un article du journal arabophone *El Khabar*, qui les a dépeintes comme des "prostituées".

Un livre vient enfin de leur rendre justice : *Laissées pour mortes* (Max Milo, 256 p., 18 €), de Nadia Kaci. Bouleversant et formidablement mené, il nous plonge dans l'exode de Rahmouna Salah et Fatiha Maamoura, parties vivre à Hassi Messaoud pour échapper à la malédiction patriarcale... Et qui finiront parmi les victimes de cette nuit d'épouvante.

En fait de "prostituées", les habitantes d'Hassi viennent des quatre coins du pays dans l'espoir de travailler pour les multinationales, comme Total ou Schlumberger. Veuves ou divorcées, elles fuient un mari violent, une famille qui les rejette. Elles croient tenir l'eldorado qui leur permettra d'élever leurs enfants, et elles échouent dans cette fournaise (60 °C à l'ombre). Leurs maigres salaires permettent tout juste de s'entasser dans des maisons de fortune. Exilées et précarisées, les voilà au coeur des fantasmes des gens du coin, mais aussi des sermons sur les "femmes seules". Il n'en faut pas plus pour les désigner à l'avidité d'hommes frustrés. Ceux-là ont visiblement pris goût au fait de se défouler sur le corps des femmes.

Pourquoi se gêner ? Le procès qui devait juger les bourreaux du 13 juillet 2001 n'a été qu'une parodie de justice. La plupart des avocats des victimes ont subi des pressions et se sont désistés.

Seulement une vingtaine de violeurs ont été jugés et ils n'ont écopé que de peines par contumace. L'imam qui les a excités est toujours en place, dans une mosquée encore plus grande. D'autres continuent de prêcher contre les nouvelles arrivantes, qui finissent à leur tour violées. On parle même de deux femmes assassinées.

C'est le récit accablant paru mi-avril dans *El Watan*, le quotidien francophone algérien. Révoltées, des associations de femmes algériennes se sont réunies en comité de solidarité. Après avoir nié et crié au complot, les autorités locales ont dû consentir à organiser des rondes de police. Les femmes d'Hassi Messaoud retrouvent un semblant de sommeil. Mais ce calme précaire ne résout rien. Tant que l'impunité durera, les viols collectifs peuvent reprendre à tout moment.

Que font les multinationales présentes sur place ? Et le gouvernement algérien ? Lui qui disait soutenir les victimes en 2001, devant les caméras, avant de les abandonner à leur sort. Quand va-t-il mettre fin à ce code de la famille traitant les femmes comme des mineures ? Il est plus que temps de réfléchir à cette misogynie institutionnelle, qui légitime un sexisme endémique et nourrit d'un même sein la violence et l'intégrisme.

Caroline Fourest

Article paru dans l'édition du 24.04.10

Le Monde.fr

» A la une » Archives » Examens » Météo » Emploi » Newsletters » Talents.fr
» » Forums » Culture » Carnet » Voyages » RSS » Sites du
Depeches » Blogs » Economie » Immobilier » » Le Post.fr groupe



Le Monde

© Le Monde.fr | Fréquentation certifiée par l'OJD | CGV | Mentions légales | Qui sommes-nous ? | Index | Aide

RADIO CANADA

Hommes agressés sexuellement

Un sujet encore tabou

Mise à jour le vendredi 23 avril 2010 à 22 h 42

Le Centre de ressources et d'intervention pour hommes abusés sexuellement dans leur enfance (CRIPHASE) tiendra samedi à Montréal sa grande marche annuelle à laquelle est convié le public.

Le départ aura lieu dans la cour de l'école Madeleine-de-Verchères située au 6017, rue Cartier, située à l'angle des rues Chabot et de Bellechasse, à Montréal.

Par cet événement, les organisateurs demandent un meilleur encadrement pour les victimes, compte tenu du peu de ressources offertes. Ils réclament des peines plus sévères contre les coupables, ainsi qu'une réforme de la loi québécoise afin que les victimes puissent poursuivre les agresseurs au civil même après le délai de prescription qui est actuellement de trois ans.

Par des activités et des services, l'organisme qui a été fondé en 1996 offre de l'aide. De plus, des soirées thématiques ou des conférences sont proposées sur une base ponctuelle.

Près de 200 hommes suivent différentes thérapies de groupes offertes par l'organisme et 135 sont inscrits sur une liste d'attente. Il n'en reste pas moins que le sujet est encore tabou.

Quelques statistiques

Selon des statistiques du ministère de la Sécurité publique du Québec datant de 2004 citées par l'organisme, un homme sur six sera victime d'une agression sexuelle au cours de sa vie.

Chez les femmes, c'est une femme sur trois qui a été victime d'au moins une agression sexuelle depuis l'âge de 16 ans.

Deux victimes sur trois sont âgées de moins de 18 ans.

Enfin, 90 % des agressions ne sont pas rapportées à la police et huit victimes sur dix connaissent leur agresseur.

D'après un reportage d'Annie Hudon-Friceau

[Hyperlien externe](#)

* Radio-Canada n'est aucunement responsable du contenu des sites externes
faq

Vase clos et éducateurs au bout du rouleau

ENQUÊTE Dans le centre fermé de Savigny, le face-à-face entre mineurs délinquants et personnel a donné lieu ces derniers temps à de nombreux incidents.

Par **SONYA FAURE**

Une bâtisse massive, engoncée dans la clôture qui l'enserme. Des caméras de surveillance accrochées aux murs, mais des palissades si basses qu'on les escaladerait sans mal. Mardi, le secrétaire d'Etat à la Justice Jean-Marie Bockel, visitait le centre éducatif fermé (CEF) de Savigny-sur-Orge, dans l'Essonne, qui héberge depuis trois ans des mineurs délinquants récidivistes de 16 à 18 ans. Ses 17 éducateurs, son psychologue et son psychiatre vacataire, ses professeurs de sport et d'enseignement général, ses deux cuisiniers, sa salle de musculation... et ses sept adolescents. C'était l'un des arguments fort de la droite, lorsqu'elle créait les CEF en 2002 : le taux d'encadrement y est bien supérieur à la moyenne des centres d'hébergement de mineurs délinquants. Comme le coût de la prise en charge : 500 à 700 euros par jeune et par jour, contre 400 en moyenne pour un établissement classique.

«*Le CEF, une réussite*», estime Jean-Marie Bockel. Pourtant, le jour même de sa visite, un syndicat, le SNPES, diffusait un communiqué évoquant «*des cas graves d'atteintes à l'intégrité physique et morale des personnels et des jeunes accueillis*». C'est l'effet «*cocotte-minute*» : présenté comme une alternative à l'incarcération, le CEF est un huis clos où se retrouvent face à face des adolescents au passé violent et des éducateurs visiblement désemparés.

Couteau. En théorie, les jeunes ne peuvent sortir du bâtiment sans autorisation. Seule leur famille peut venir les visiter, avec l'accord du juge. Mais quand on demande à ce garçon de 17 ans s'il a déjà fugué : «*Faut bien ! J'ai été voir les copains, ma petite amie... Mais on revient, sinon ça prend des proportions énormes.*» En cas de fugues répétées ou d'incidents, le juge peut décider de l'incarcération. Ces derniers mois, les barrières du centre n'ont pu retenir les rumeurs de «*dysfonctionnements*», comme on dit dans le jargon de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). En février, Mathieu (1) a attendu ses camarades, de retour de sortie, armé d'un pistolet, d'un couteau et d'une bombe lacrymogène. Il a finalement été désarmé par l'un des jeunes, et manqué d'être lynché. Choqués, des éducateurs ont demandé la fermeture temporaire du centre. Refusée, officiellement dans l'intérêt des jeunes. «*Les CEF sont une vitrine politique, vaille que vaille, il faut qu'on reste ouvert*», pense plutôt un éducateur.

En 2009, un chef de service aurait contraint un jeune à passer toute une journée dehors en lui lançant : «*Tu mangeras sur le perron, comme un chien !*» Pour se venger, le jeune dépose des déjections sur le pas de porte du chef de service... De rage, ce dernier en aurait badigeonné les affaires du mineur, selon des éducateurs et la mère du jeune. «*L'audit mené en interne n'a pas pu apporter la preuve de ces faits*», indique le directeur interrégional de la PJJ, Guy Bezat. L'adulte a depuis quitté la PJJ. Preuve du flottement de l'équipe, tous les éducateurs n'ont pas la même lecture de l'événement : pour certains, il s'agit de maltraitance psychologique. «*L'enfermement, les professionnels le subissent aussi, ils peuvent perdre les pédales*», dit l'un. Pour une autre : «*On a monté cette affaire en épingle.*» Jean-Marie Delarue, le Contrôleur des lieux de privation a été saisi.

Une éducatrice raconte l'histoire d'un jeune placé au CEF pour viol. «*Pour les autres jeunes, c'était un "pointeur", il fallait lui faire la peau. Il est venu me voir les larmes aux yeux : "J'ai peur, ils vont me faire un truc de fou, ils m'ont dit qu'ils allaient me prendre les fesses."*» Un signalement a été fait au parquet et le meneur a été écarté du centre, selon Anne Meignan, sa directrice. Une autre fois, c'est un chef de service qui est saisi à la gorge et plaqué au mur. Ou

une psychologue menacée d'un couteau.

Risques du métier pour les uns : *«Des incidents, il y en aura d'autres... Et le jeune qui, récemment, a fait une tentative de suicide, c'est pas aussi grave peut-être ?»*, s'énerve une éducatrice. Faits graves pour les autres : *«On n'arrive même plus à protéger les jeunes qu'on nous confie...»*

«Chef» et «victime». Lors de la visite de Jean-Marie Bockel, les jeunes racontent la sortie pédalo sur le lac d'Enghien-les-Bains, la Tour Eiffel. Le stage décroché à Kiabi : *«Le CEF m'a trouvé le travail, j'avais juste à postuler.»* Des tensions ? Des *«débordements»*, des *«coups de folie»*. *«Sinon, entre nous, c'est la solidarité.»* Pourtant, selon une majorité d'éducateurs, le schéma se reproduit régulièrement : une bande se constitue à l'intérieur du centre, avec son *«chef»* et sa *«victime»*. Une éducatrice : *«A chaque fois, il y a un jeune qu'on n'arrive pas à protéger. Parfois, on le sort par la petite porte : on le place ailleurs. Beaucoup fuguent pour échapper au groupe, certains pètent un câble et sont renvoyés en prison.»* Mathieu, par exemple, *«était sous le regard des autres»*, explique une éducatrice. Après avoir échoué à prendre la tête du groupe, il s'est fait voler ses affaires, vandaliser sa chambre. *«Nous avons été incapables de faire respecter l'ordre, il a voulu régler ça tout seul. On avait tiré l'alarme, mais la chaîne hiérarchique ne réagit pas.»* Anne Meillan répond : *«Les jeunes viennent de bandes de Paris ou de banlieue. Ils sont dans une identité plurielle, pas individuelle. C'est à nous de casser cela en faisant des activités en petits groupes. On y arrive parfois.»*

Il a fallu rencontrer les éducateurs par groupes séparés, sans dire aux uns qu'on avait vu les autres, tant la méfiance est grande entre eux. Tous ont voulu rester anonymes. Il y a ceux qui soutiennent la direction : *«Il faut que les éducateurs qui arrivent en CEF sachent où ils mettent les pieds. Ils sont tétanisés et se mettent en arrêt à la moindre bousculade. Ça fait quinze jours qu'on tient le service à cinq éducateurs, les autres sont en congé maladie pour stress "post-traumatique", c'est ce qu'ils disent tous !»*

Les autres, justement. *«Rien n'est jamais tranché, on ne nous donne aucun repère, aucune ligne directrice pour travailler, s'épanche une éducatrice. Du coup, on fait avec ce qu'on est, et comme on est tous très différents, on n'a pas de discours commun. Certains ferment les yeux sur le cannabis, d'autres non, les jeunes ne comprennent plus.»* Comme d'autres, elle a craqué : *«J'ai parfois pleuré, parce que je n'étais pas en accord avec ma conscience professionnelle.»* Dans les discussions entre collègues, revient cette question : *«Il va finir par se passer quelque chose de grave, qui d'entre nous, à ce moment, sera là ?»* Une éducatrice s'est abîmée la main en tapant contre le mur de son appartement, de rage. Une autre a fait une longue dépression. Le turnover est élevé. La directrice est consciente du mal-être de ses équipes : *«Il faudrait que les personnels qui arrivent aient déjà une assise professionnelle pour se lancer dans cette aventure.»* *«Il nous faut inverser la tendance, reconnaît Guy Bezat, le directeur interrégional. Nous avons mené un audit, suite aux différents incidents, et nous travaillons depuis quelques mois à mettre en place des approches éducatives partagées.»*

Certains mettent en place des stratégies de fuite, d'évitement. *«Je me suis mis à temps partiel, d'autres multiplient les formations»*, énumère l'un. Son collègue raconte qu'il est arrivé au CEF avec des ambitions de fermeté. *«Je devais régulièrement porter plainte car les jeunes me menaçaient d'agression... puis j'ai levé le pied. Je ne suis pas là pour les faire envoyer en prison.»* C'est toute l'ambiguïté du concept : peut-on faire de l'éducatif dans un centre qui menace d'incarcération ceux qui n'obtempèrent pas ? *«C'est dans cette marge que se joue l'éducatif, assure la directrice. Le CEF n'est pas une prison bis.»*

«hors les murs» Malgré leur souffrance, l'écrasante majorité des éducateurs de Savigny rencontrés croient dur comme fer au principe du centre éducatif fermé. Une deuxième chance pour les jeunes réfractaires à tout autre système éducatif. Pour leurs *«aînés»* de la PJJ, à qui on a enseigné, depuis les années 70 surtout, que l'éducatif devait se faire *«hors les murs»*, le CEF est au contraire une régression. Une victoire du répressif sur l'éducatif. *«Si un jeune reste dans un lieu parce que c'est ça ou la prison, ça n'aide pas à la responsabilisation, explique Carlos Lopez,*

du SNPES-PJJ. *On place dans un lieu d'enfermement tous les mineurs les plus difficiles - il n'y a pas de mixité comme dans les foyers traditionnels. Pas étonnant que ça dégénère.*» Pour la directrice du centre, *«la "cocotte-minute" a un aspect positif : les jeunes évoluent beaucoup plus vite qu'en milieu ouvert. C'est l'aspect clinique de l'observation permanente, de l'accompagnement très soutenu.»* Longtemps, les éducateurs se sont tus. *«C'est le problème de ces structures totalisantes, estime Carlos Lopez. L'enfermement des gamins amène l'isolement des professionnels. Nous-mêmes au syndicat, à force de dire "Les CEF ne devraient pas exister", on n'a pas toujours regardé ce qu'il s'y passait...»* Après six mois, ou un an, les jeunes, eux, quittent le CEF. *«Une des principales destinations du centre, c'est Fleury-Mérogis. Certains finissent en prison pour des actes plus graves que ce qui les avait menés ici»,* dit une éducatrice. A Savigny, un gros quart des jeunes retourneraient dans leur famille, selon la direction, 40% dans des placements alternatifs et un gros quart en prison. (1) Le prénom a été changé. Photo Vincent Nguyen . Riva press

Causeur est aussi un mensuel avec des inédits dedans.

Découvrir ce numéro

S'abonner au mensuel

À ne pas manquer

A star is born Le FN, c'est d'abord des gens pas bien

Pédophilie : du crime au tabou

Quels liens avec l'homosexualité ?

Publié le 26 avril 2010 à 05h12 • 287 réactions • Imprimer

J'ai passé mon dimanche à chercher des mouchoirs. Pas de vulgaires kleenex, mais des mouchoirs en soie. Quand on est maire de Paris, on n'essuie pas ses larmes dans n'importe quoi et c'est à Bertrand Delanoë que je voulais envoyer un petit paquet enrubanné, afin que, le moment venu, il ait de quoi sécher ses pleurs. Car, le moment viendra, comme il vient pour tout homme, où il plaira à Dieu de rappeler à lui le cardinal Bertone et, ce moment-là, Bertrand Delanoë aura beaucoup de chagrin. Peut-être sera-t-il même inconsolable.

Certes, il y a deux semaines encore, le maire de Paris trouvait "*choquants*" les propos de ce cardinal qui associait dans une même phrase homosexualité et pédophilie : "*De telles prises de position, écrivait le premier magistrat parisien dans le plus indigné des communiqués, sont d'autant plus dangereuses qu'elles stigmatisent délibérément une identité et portent ainsi atteinte au respect de la diversité et de la liberté individuelle.*"

Or, depuis – il faut dire qu'une semaine entière a passé, l'éternité quoi ! –, Bertrand Delanoë a changé, puisqu'il salue, dans le plus ému des communiqués, la mémoire de Jean Le Bitoux, grande figure des combats homosexuels français et fondateur de *Gai pied*, disparu le 21 avril.

Quel rapport entre Jean Le Bitoux et Tarcisio Bertone ? Aucun,

évidemment. Enfin, si. Les deux établissent, à leur manière, un lien entre homosexualité et pédophilie. Le premier, secrétaire d'Etat du Saint-Siège, le fait le 12 avril dernier au détour d'une conférence de presse donnée au Chili. Il ose affirmer qu'on lui a rapporté que certains spécialistes lient homosexualité et pédophilie : levée générale de boucliers. Quant au second, Jean Le Bitoux, ses manières sont un peu plus rudes. Il y a quelques années, il affirmait qu'homosexualité et pédophilie avaient partie liée, sans s'attirer autre chose à sa mort que la "gratitude" du maire de Paris pour son "courage militant". Allez y comprendre quelque chose.

Dans un court entretien donné au magazine gay *Illico* en mars 2001, Jean Le Bitoux revenait sur l'histoire du mouvement militant homosexuel : *"En France, l'homosexualité vient d'une culture pédophile avec André Gide. En 1968, il existait même un comité d'action pédérastique révolutionnaire. Dans le discours du GLH à partir de 1975, il y a tout un héritage du FHAR notamment sur la question pédophile. À l'époque, il s'agissait de libérer son corps, libérer ses fantasmes. Il ne faut pas oublier qu'à cette époque-là la majorité est à 21 ans, ce qui est bien tard. Dans les années 1970, tout est à libérer y compris l'enfant qui est corseté comme la femme, comme l'homosexuel. Aujourd'hui, on ne parle plus du tout du même enfant. L'enfant des années 1970 était l'esclave d'une vieille civilisation, l'enfant d'aujourd'hui est extrêmement sacralisé."* Il poursuivait : *"Tony Duvert tenait une rubrique dans Gai Pied où il affirmait : la question pédophile existe et certains gays sont pédophobes et ils considèrent que l'émancipation des homosexuels se fera sur le dos des pédophiles. On a inventé un homosexuel qui laisse de côté la question pédophile."*

Contrairement à beaucoup de sa génération (dont Bertrand Delanoë), Jean Le Bitoux n'avait pas la mémoire qui flanche. Il se souvenait même très bien des positions de Guy Hocquenghem, de René Schérer ou encore de Michel Foucault.

Dans les années 1970, tous plaident pour une reconnaissance des sexualités que l'on n'appelle pas encore "minoritaires", mais "périphériques". Et loin de se contenter d'être des militants LBG (lesbien, bisexuel, gay, trans), ils sont des militants LBGTP. Ils incluent le "P" de la pédophilie dans leurs revendications. Militants homosexuels et pédophiles deviennent

compagnons de route et font front commun contre l’*“ordre bourgeois”* qui tient les *“sexualités périphériques”* pour des pathologies, des déviances, quand ce n’est pas pour des crimes.

C’est notamment le cas de Michel Foucault au tournant des années 1980 qui défend la pédophilie ou, plutôt, qui refuse qu’on l’enferme dans une monstrueuse figure psychiatisée : l’auteur de *L’Histoire de la sexualité* dénonce ce qu’il pressent advenir – et qui adviendra pour connaître son paroxysme à Outreau – : la sacralisation de l’enfant innocent et la condamnation *a priori* de l’adulte. L’un et l’autre victime et criminel par nature : bourreau, fais ton office ! Cependant, que faire du désir sexuel de l’enfant ? Car pour Foucault, Hocquenghem ou Schérer, l’enfant n’est pas que pure candeur : il est aussi un être sexuellement désirant. Et désirable.

Dans ces années-là, la question de la sexualité de l’enfant n’est pas un tabou. L’intelligentsia française envoie, par exemple, en 1977 une pétition au Parlement réclamant la suppression de la majorité sexuelle et la dépenalisation des actes sexuels avec les moins de 15 ans. Dans les mêmes années, *Libération* publie des annonces de lecteurs cherchant des partenaires de 12 à 18 ans. Quant à Daniel Cohn-Bendit, il écrit avoir eu des jeux à caractère sexuel avec des enfants et s’en vante même sur le plateau d’Apostrophe, sans d’ailleurs que les gendarmes ne l’attendent à la sortie de l’émission pour lui passer les bracelets.

C’est que la pédophilie n’a pas la connotation *nécessairement criminelle* qu’elle a aujourd’hui. Le pédophile a encore, si l’on peut dire, des humanités : il s’idéalisait en continuateur de l’antique pédéraste, en éraste qui ne serait fait que pour apprendre la vie à un éromène, en pédagogue qui aimerait les enfants. “Alcibiade, monte donc sur les genoux de Socrate, il va te faire réviser ta philo.”

Puis, le chemin des militants homosexuels et pédophiles se sépare. Cela se produit, selon Jean Le Bitoux, en 1982, avec l’affaire du Coral. Une dénonciation calomnieuse à propos de jeunes ados violés, des personnalités impliquées, un grand scandale médiatique : c’est une affaire d’Outreau avant l’heure – mais sans l’empressement de l’instruction à embastiller la terre entière.

Seulement, le “mal” est fait : les militants homosexuels ont obtenu, en août 1982, la dépénalisation de l’homosexualité et ils ont désormais autre chose à faire que de s’occuper de leurs anciens compagnons de route, d’autant plus qu’ils sont devenus, avec cette sale affaire du Coral, passablement encombrants. Et Jean Le Bitoux de conclure de façon cinglante :
“Aujourd’hui, je pense que les pédophiles sont toujours les boucs émissaires des homosexuels. Le débat n’est plus du côté d’un espace de liberté que les pédophiles n’ont toujours pas, mais du côté de la jeunesse des homosexuels.”

Mince alors ! Tarcisio Bertone a dû lire Jean Le Bitoux, qui ose le plus odieux des amalgames et établit une relation entre pédophilie et homosexualité.

Qu’a-t-il dit, au fait, de si scandaleux, le cardinal ? *“Nombre de psychologues, de psychiatres ont démontré qu’il n’y avait pas de relation entre célibat et pédophilie mais beaucoup d’autres ont démontré, et m’ont dit récemment, qu’il y avait une relation entre homosexualité et pédophilie.”* Voilà ce qu’a déclaré Bertone, répondant à une question posée lors d’une conférence de presse au Chili.

À moins de confier à Robert Faurisson la réécriture de l’histoire du mouvement homosexuel en France depuis André Gide jusqu’aux années 1980 et de brûler à Paris-Plage l’œuvre de Michel Foucault, la vérité nous oblige à donner raison à Tarcisio Bertone : la relation entre homosexualité et pédophilie a été posée, depuis fort longtemps, par des intellectuels qui n’étaient ni des “fascistes” ni des “réactionnaires”, mais des militants et des théoriciens de l’homosexualité, les tenants d’une avant-garde luttant contre ce qu’ils appelaient la *“vieille morale bourgeoise”* et une société qui surveille et punit.

Seulement, le mot pédophilie ne peut plus être prononcé sans emporter avec lui tout sens critique. Il vaut condamnation immédiate à celui qui en est suspecté, comme à celui, d’ailleurs, qui oserait interroger et remettre en cause ses présupposés. Surtout ne pas se demander s’il n’existerait pas une légère différence entre un violeur d’enfants et un amateur de beautés adolescentes : non ! à défaut de la tête, on leur coupera indistinctement les

couilles. Ne pas se demander non plus ce qu'est la pédophilie, mais enfermer le mot et son indétermination sous le masque monstrueux et infrangible du *pédophile*, nouvel ogre de la fable contemporaine. La pédophilie n'est plus seulement un crime. Elle est un tabou, la *camera oscura* d'une sexualité qui s'estime désormais affranchie de toute histoire.

Histoire de la sexualité, tome 1 : La Volonté de savoir
Michel Foucault
Gallimard

Le projet de loi sur la psychiatrie en Conseil des ministres avant l'été?

Créé le 27.04.10 à 18h39

Mis à jour le 27.04.10 à 18h39 | 23



Dans un hôpital psychiatrique/Jean-Philippe Ksiazek AFP/Archives

SANTE - C'est l'objectif du gouvernement, alors qu'un nouveau drame a eu lieu à Clichy-la-Garenne...

C'est après un fait-divers que Nicolas Sarkozy [avait annoncé la réforme de l'hospitalisation psychiatrique](#) en décembre 2008. Un mois plus tôt, un homme échappé d'un hôpital [avait mortellement poignardé](#) un étudiant à Grenoble.

Un an et demi plus tard, le projet de loi est toujours en cours d'élaboration. Entre temps, plusieurs autres drames ont eu lieu, dont le dernier en date s'est déroulé dimanche à Clichy-la-Garenne (Hauts-de-Seine). Un père de famille a été poignardé à mort par un sans domicile fixe souffrant de «schizophrénie paranoïde» et hospitalisé onze fois entre 2002 et 2008. Le procureur de la République de Nanterre n'a pas précisé si l'homme était sous injonction thérapeutique.

C'est bien là l'un des principaux enjeux du texte visant à réformer la loi de 1990 sur l'hospitalisation sous la contrainte. Remis officiellement aux syndicats, associations et professionnels de santé il y a quinze jours, il vise notamment à instaurer une obligation de soins en ambulatoire, de même qu'il existe une hospitalisation d'office ou à la demande d'un tiers. «La concertation n'est pas terminée. Mais [Roselyne Bachelot](#) espère pouvoir présenter le projet de loi en Conseil des ministres avant l'été», indique le ministère de la Santé. Etant donné l'encombrement législatif, avec une session extraordinaire déjà consacrée à l'interdiction du voile intégral début juillet, rien n'est moins sûr.

Mieux encadrer les patients dit «difficiles»

Les syndicats espèrent bien que leurs remarques seront prises en compte et que le gouvernement n'ira pas trop vite. «On attend depuis 1995 que cette loi soit révisée», rappelle Angelo Poli, président du syndicat des psychiatres d'exercice public, contacté à 20minutes.fr. Sous-entendu: pas besoin de se

syndicat des psychiatres d'exercice public, contacté à Lorient. «On entendait pas besoin de se précipiter pour satisfaire l'opinion publique après des cas médiatisés. «Le risque zéro n'existe pas», insiste Angelo Poli.

Il n'empêche. Cette réforme vise notamment à mieux encadrer les patients dit «difficiles», en facilitant l'hospitalisation sous contrainte (avec une période d'observation de 72h au lieu de 24h), en contrôlant davantage les sorties (un collège d'experts sera sollicité) et en rendant obligatoires les soins en ambulatoire après. Sous peine de retourner à l'hôpital si cette injonction n'est pas respectée. En revanche, le ministère aurait renoncé à l'idée d'[un fichier national des hospitalisations d'office](#).

Catherine Fournier

Parmi les annonces de Nicolas Sarkozy en décembre 2008, deux sont en cours de réalisation ou réalisés: la construction de quatre nouvelles unités pour malades dangereux (UMD), dont l'ouverture est prévue début 2011, et la création de 380 chambres d'isolement supplémentaires, selon *Le Figaro*. Le tout pour un montant de 70 millions d'euros, selon le ministère.

Société

mardi 27 avril 2010

Exhibition sexuelle : ce que dit la loi aujourd'hui



Infamant soupçon. Il peut s'abattre sur chacun de nous : l'exhibition sexuelle, c'est l'ex-outrage public à la pudeur, infraction née en 1810. À cette époque, prude au regard des critères actuels, il s'en fallait d'un rien pour offenser le quidam. Des adultes consentants s'ébattaient sans masquer le trou de la serrure... et leur compte était bon.

En 1994, rangée à l'article 222-32 du Code pénal, l'exhibition sexuelle s'adapte à l'air du temps et devient plus restrictive. Désormais, sont réprimés ceux qui ont eu la volonté délibérée de provoquer la pudeur publique ou ont commis une négligence. Ainsi, l'exhibition d'une partie du corps, à caractère sexuel, est délictueuse, y compris chez soi, si l'on n'a pas pris la peine de tirer les rideaux en sortant de sa douche.

Sanctions encourues. Un an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende. L'exhibitionniste peut provoquer des traumatismes, notamment chez les enfants confrontés à d'authentiques pervers.

Sauf que l'enquête est généralement déclenchée sur la foi d'une plainte, qui peut s'avérer infondée. « **Impossible de classer a priori, même si on sent que le plaignant n'est pas crédible. On nous le reprocherait** », confie un enquêteur d'expérience.

Garde à vue ? Son usage est-il toujours indispensable ? « **Non !** », insiste M^e Benoît Poquet, l'avocat de Pierre Poirier. « **Mon client aurait pu être simplement entendu, d'autant qu'il avait répondu à la convocation sans difficulté.** »

Le parquet de Nantes précise : « **Sur le papier, l'officier de police judiciaire peut effectivement retenir un suspect sans le placer en garde à vue. À la seule condition que celui-ci ait exprimé son accord. Mais on voit de plus en plus de procédures cassées dans ces cas-là, parce que l'avocat argue que son client n'a jamais donné son accord. Pour l'officier de police, la garde à vue, c'est la garantie de la régularité de la procédure.** »

Un projet de réforme de la garde à vue limiterait cependant son usage aux délits passibles de plus de cinq ans de prison.

Enquête de terrain. Si les enquêteurs avaient commencé par aller faire un tour sur place, un coup d'oeil à la vitre dépolie aurait-il suffi à disculper le suspect ? « **Facile à dire après-coup**, rétorque Arnaud Bernard, du syndicat de

police Alliance. **Mais les collègues ont tellement de dossiers à traiter que c'est impossible, pour eux, de se déplacer systématiquement. Pour les petits délits qui finissent en général par un rappel à la loi, comme ceux-là, ils ont rarement les moyens matériels de le faire.** » Me Poquet martèle : **« La garde à vue reste une atteinte majeure à la liberté, qui peut être humiliante. »**

Fiché. La personne mise hors de cause est, en théorie, radiée automatiquement du fichier Stic (Système de traitement des infractions constatées). Dans les faits, regrette M^e Poquet, **« on est obligé d'écrire au procureur et d'exiger que le nécessaire soit fait pour que l'inscription soit retirée ».**

L'Australie projette de filtrer Internet au nom de la lutte contre la pédophilie

LE MONDE | 27.04.10 | 16h19 • Mis à jour le 27.04.10 | 16h19

Sydney Correspondance

Consulter un site Internet consacré à l'euthanasie sera-t-il bientôt impossible en Australie ? La question agite le pays, où un projet de filtrage du Web indigné les spécialistes d'Internet comme les défenseurs des droits civiques, qui craignent de voir l'accès aux sites évoquant des sujets polémiques proscrit.

Au centre du débat, Stephen Conroy. Le ministre des télécommunications veut lutter contre les contenus pornographiques - surtout pédopornographiques - en interdisant une liste de sites. Cette "blacklist", qui pourrait inclure des milliers d'adresses, sera dressée par l'Autorité australienne des médias et des télécommunications et maintenue secrète. Tous les fournisseurs d'accès (FAI) seront tenus de bloquer les sites incriminés.

Pour le gouvernement, il s'agit de créer un Internet plus sûr, en particulier pour les enfants. Mais en dehors de quelques associations chrétiennes, il est difficile de trouver des défenseurs du filtrage en Australie. Beaucoup dénoncent les risques de dérive. En effet, si les sites interdits doivent être liés principalement "au viol, à la bestialité, à l'inceste, à la violence sexuelle", la classification des contenus reste suffisamment floue pour que beaucoup d'autres sites se retrouvent inclus dans la liste noire. Seront ainsi classés "RC" ("refused classification") aussi bien des sites à caractère pédophile que des sites pornographiques ou des pages Web évoquant l'utilisation de drogues.

"La catégorie RC est trop vaste. Elle inclut tout contenu donnant des instructions pour commettre un crime. Par exemple, écrire des graffitis est un délit, donc des sites sur les graffitis pourraient être bannis. L'euthanasie est un crime : les sites en parlant pourront être interdits", s'inquiète Iarla Flynn, représentant de Google Australie. *"Le problème, c'est qu'il n'y a aucun moyen de faire appel",* s'irrite Philip Nitschke, directeur de l'association Exit International, qui milite en faveur de l'euthanasie.

"JUSTIFIER LA CENSURE"

En Australie, les protestations se multiplient donc depuis des mois, entre pétitions et journées de black-out de sites Internet. Exit International propose même des ateliers d'informatique

pour les personnes âgées. *"On leur apprend à contourner le filtre, ce qui se fait de façon relativement simple"*, dit M. Nitschke. En dehors des problèmes éthiques, c'est l'efficacité du filtrage qui est mise en doute. *"Les contenus pédophiles s'échangent en peer-to-peer [partage de fichiers]. Pas sur des sites Web"*, prévient Dan Warne, journaliste au magazine informatique APC. S'ajoute à cela la crainte que le débit Internet ne soit ralenti. *"On a des doutes sur l'aspect technique"*, commente M. Flynn.

Les critiques s'étendent à l'étranger. *"Nous avons été capables d'accomplir les objectifs de l'Australie, c'est-à-dire de retrouver et poursuivre les personnes responsables de pédopornographie sans avoir à utiliser de filtres Internet. Il y a d'autres moyens"*, a déclaré, en avril, Jeffrey Bleich, l'ambassadeur américain à Canberra. Reporters sans frontières (RSF) a placé l'Australie dans sa liste des pays à surveiller.

"Le filtre enverra un mauvais signal aux pays non démocratiques qui pourraient ainsi justifier leur propre censure", soutient M. Flynn. S'il existe bien des filtrages dans des pays européens, la plupart ne sont pas obligatoires. Et lorsqu'il est imposé, le filtrage n'a pas la même ampleur, selon une étude de l'université de Nouvelle-Galles du Sud. Ainsi, l'Allemagne l'a introduit en 2009, spécifiquement pour les contenus à caractère pédophile.

Le projet sera proposé au Parlement dans quelques mois. Canberra ne semble pas prêt à céder. *"Il est inquiétant de voir que malgré toutes les craintes de compagnies internationales, et même des Etats-Unis, le gouvernement persiste : en cette année électorale, il prête une oreille plus attentive aux lobbies chrétiens"*, regrette M. Nitschke.

Marie-Morgane Le Moël

Article paru dans l'édition du 28.04.10

Le Monde.fr

» A la une » Archives » Examens » Météo » Emploi » Newsletters » Talents.fr
» Forums » Culture » Carnet » Voyages » RSS » Sites du
Depeches » Blogs » Economie » Immobilier » Le Post.fr groupe



Le Monde

Abonnez-vous au Monde.fr - 6€ visitez Le Monde.fr

© Le Monde.fr | Fréquentation certifiée par l'OJD | CGV | Mentions

28/04/2010 À 10H29

«La psychiatrie a besoin de moyens, de visites à domicile, pas seulement de médicaments»

INTERVIEW Recueilli par Marie Piquemal

Dimanche à Clichy-la-Garenne (Hauts-de-Seine), [un père de famille a été poignardé](#) dans son jardin. L'agresseur présumé souffre de schizophrénie, selon le procureur. Et a été hospitalisé onze fois entre 2002 et 2008. Le mois dernier, un homme de 50 ans a été poussé sous la [rame du RER à Paris](#). Là aussi, l'agresseur présumé était diagnostiqué comme schizophrène depuis 2005.

Ces faits divers soulèvent les mêmes questions: pouvait-on éviter le drame? Quelle prise en charge pour les malades souffrant de troubles psychiques ? Le gouvernement mijote [un projet de loi](#) pour élargir l'obligation des soins. Qui fait bondir le psychologue Pascal Ollivier, porte-parole du collectif [«Sauvons le soin psychique»](#).

On a le sentiment qu'une meilleure prise en charge aurait permis d'éviter ces drames. Qu'en pensez-vous ?

Le risque zéro n'existe pas. Il n'y a pas plus de passage à l'acte qu'auparavant. Ce qui a changé, c'est le traitement médiatique. Aujourd'hui, les faits divers sont amenés sur le devant de la scène, avec cette idée portée par les politiques: «On aurait dû, on aurait pu empêcher ce drame.» L'Etat se présente comme étant capable de prémunir ses citoyens de tous les dangers. Quand il n'y parvient pas, il cherche systématiquement un responsable sur qui rejeter la faute. C'est vrai pour tout: la tempête Xynthia, l'épidémie de grippe A... Dans le cas des personnes souffrant de troubles psychiques, l'Etat répond par un projet de loi pour donner des médicaments de force. Or, l'expérience le montre, l'injonction thérapeutique n'est pas la solution.

Pour quelle raison?

On fait croire aux gens qu'une personne dangereuse, pour elle-même ou pour autrui, ne peut pas être soignée de force. C'est faux, la loi le prévoit depuis longtemps. On peut hospitaliser un malade contre son gré à la demande d'un membre de la famille à condition d'avoir deux certificats médicaux. Ou d'office sur arrêté du préfet. Le juge peut aussi imposer un traitement médicamenteux. L'injonction de soin existe, et ne résout pourtant pas tout. Comment s'assurer que les malades se soignent? En envoyant des policiers à leur domicile pour s'assurer qu'ils prennent bien leur pilule? Ce serait de la folie, ils n'ont aucune compétence en la matière. On ne prend pas en charge une personne dans un état psychotique délirant comme on interpelle un individu lambda dans la rue!

Il n'y a donc aucun moyen d'agir ?

Si, il faudrait redonner les moyens à la psychiatrie d'assurer l'accompagnement humain des malades. Permettre à nouveau aux professionnels de faire régulièrement des visites à domicile. Ce qu'on ne fait plus, faute de personnel. On le sait, les problèmes surviennent souvent quand le malade arrête les soins. Il prend les médicaments depuis quelques temps, se sent mieux, se croit guéri, interrompt le traitement... Et rechute. Sauf qu'il n'est plus en état de le reconnaître et de demander de l'aide. Seul un professionnel peut renouer le lien et éviter le passage à l'acte. Mais pour ça, il faut de l'argent.

La psychiatrie française manque-t-elle à ce point de moyens?

Faites le test, appelez votre centre médico-psychologique pour prendre un rendez-vous: six mois

voire un an d'attente! La psychiatrie en France est dans un état catastrophique. A l'hôpital, le nombre de lits dans les services de psychiatrie a été divisé par dix en vingt ans, faute de personnel. Un patient que l'on gardait autrefois six mois ou un an dans nos services, sort aujourd'hui au bout de trois semaines en moyenne... Souvent, les médecins psychiatres n'ont d'autre choix que de forcer la dose du traitement médicamenteux pour que le malade tienne le coup jusqu'au prochain rendez-vous.

Ce n'est pas la solution. Faut-il le répéter, un médicament ne guérit pas une maladie psychique. Il permet juste à la personne d'avoir suffisamment de conscience pour entreprendre des soins de fond. D'ailleurs, certains patients passent à l'acte alors qu'il sont sous traitement médicamenteux. C'est une idée fautive de croire que les médicaments seuls peuvent suffire à protéger, cela sert les intérêts des laboratoires pharmaceutiques. C'est tout.

Votre collectif [«Sauvons le soin psychique»](#) se bat depuis plus d'un an contre la refonte de la convention collective de 1966 qui régit quelque 250.000 salariés travaillant dans le secteur associatif auprès des personnes dites «fragiles». Quelles peuvent être les répercussions pour les malades souffrant de troubles psychiques?

On est en train de s'attaquer au dernier bastion médical et social qui existe aujourd'hui: les associations. Je l'ai déjà dit, le service public de psychiatrie est aujourd'hui un cadavre debout. Dans la pratique, les malades sont renvoyés dans le meilleur des cas vers le secteur associatif qui a encore les moyens d'une prise en charge. Je travaille dans un hôpital de jour, géré par une association, qui s'occupe des adolescents de 13-21 ans souffrant de troubles psychiques graves. On dispose encore des moyens de travailler. Parfois, un jeune reste trois ou quatre ans dans nos unités. Le temps de faire un travail de fond pour qu'à l'âge adulte, il soit stabilisé.

Demain, si la refonte de notre convention collective était menée à terme, les conditions d'exercice de soins seraient compromises. Un diplôme de psychologue ou d'éducateur spécialisé ne serait plus requis, il suffirait d'avoir des compétences psychologiques ou d'encadrement. On se bat sans relâche, une nouvelle manifestation est prévue le 11 mai. Car si ce dernier filet saute, les malades seront soit à la rue, soit en prison.

Pologne/pédophilie: 94 interpellations

AFP

28/04/2010 | Mise à jour : 11:01 [Réactions \(3\)](#)

La police polonaise a annoncé aujourd'hui avoir interpellé dans tout le pays 94 personnes, dont 10 ont été mises en examen pour détention et diffusion de pornographie infantile dans l'internet.

"Les policiers ont perquisitionné hier 84 appartements, en interpellant 94 suspects. Dix personnes ont été inculpées de détention ou de diffusion de pornographie infantile", selon un communiqué du quartier général de la police nationale.

La police a saisi 123 ordinateurs, 14 disques durs, plus de 6.000 compact-disques et DVD et une centaine de cassettes VHS, ainsi que des dizaines de clés USB et cartes de mémoire.

Dans un autre coup de filet opéré fin janvier, la police polonaise a déjà interpellé 120 personnes soupçonnées de collectionner et de diffuser de la pornographie infantile sur internet, alors que huit opérations similaires l'an dernier se sont soldées par 473 interpellations.

La diffusion de la pornographie infantile et des "contenus à caractère pédophile" est passible en Pologne de huit ans de prison.

DÉBATS

Publié le 29/04/2010

N°1963

Le Point

Le prêtre pas pédophile et le pédophile pas prêtre

Patrick Besson

VOS OUTILS

Imprimez Réagissez



Dès son plus jeune âge, Dieu lui parut une évidence. Il sentait sa présence comme un fort parfum dans l'air. Adolescent, jamais il ne se mêla aux conversations obscènes qui occupent cet âge de la vie, surtout depuis l'explosion de la pornographie. Son esprit et son corps étaient tout entiers tournés vers Dieu. A chacune de ses pulsions sexuelles, il priait jusqu'à ce qu'elle se termine d'elle-même. Il n'avait aucun fantasme d'aucune sorte : son seul désir était de passer son existence en prière afin d'aller dans l'autre monde, le vrai car l'éternel, avec un corps pur et une conscience intacte. Ordonné prêtre, jamais il ne jeta un regard torve ni n'adressa de caresse sournoise aux adultes et moins encore aux enfants dont il avait la charge spirituelle. Quand éclatèrent les nombreuses affaires de pédophilie au sein de l'Eglise, il eut un doute sur sa vocation : n'étant pas pédophile, méritait-il d'être prêtre ? Il ouvrit son cœur troublé à son confident, mentor et ami l'archevêque X..., par ailleurs frère de sa mère, qui prit, avant de lui répondre, une longue inspiration et finit par dire : « *Ne vous inquiétez pas, mon fils : Dieu n'est pas si regardant. Il vous suffira d'accomplir votre tâche sacrée avec ferveur pour effacer de votre CV cette anomalie.* » Le prêtre s'en retourna vers sa paroisse, rassuré, mais jusqu'à la fin de ses jours il garda, du fait de sa non-pédophilie, un goût amer dans la bouche, comme s'il usurpait, en quelque sorte, sa fonction.

Il avait un cousin qui, dès l'enfance, se fit remarquer par un comportement fantasque : à l'école, il passait une bonne partie de ses récréations à fourrager dans la braguette de ses camarades, garçons et filles. Mais plutôt les garçons, sans doute parce qu'ils protestaient moins. Il se fit renvoyer de nombreux établissements scolaires sans qu'on parvînt à lui faire abandonner cette curieuse habitude. Il garda celle-ci tout au long de sa scolarité chaotique, au détail près que, les années passant, ses complices, devenus au fil du temps ses victimes, avaient toujours le même âge. La chose qui l'étonnait le plus, c'était qu'aucun sentiment religieux ne venait le visiter avant, pendant ou après ses pratiques peu orthodoxes, disons même criminelles. Il en arrivait à se demander si, ne croyant pas en Dieu et n'étant de ce fait nullement attiré par la prêtrise, il était vraiment ce qu'on s'était mis à appeler, dans les médias et dans les dîners - qui sont des espèces de médias où domine le même discours offusqué sur à peu près tous les sujets du jour -, un pédophile.

Quand son regard se perdait sur de petites jambes nues ou un gentil minois adolescent, il entendait comme une voix qui, à l'intérieur de lui-même, disait : « *N'as-tu pas l'impression, homme sans Dieu, de faire fausse route quand tu désires les moins de 16 ans ?* » Il en parla à son oncle l'archevêque X..., patient confident, depuis de longues années, de ses fredaines qui s'étaient peu à peu changées en délits, et l'autre lui dit, après avoir pris une longue inspiration : « *Il est en effet troublant de constater, mon fils, que tes penchants particuliers ne s'accompagnent d'aucune tentation religieuse. Peut-être est-il simplement temps que tu te maries.* »

ABONNEZ-VOUS A NOTRE NEWSLETTER

2 COMMENTAIRE(S)

bleu nuit **Respecter les Prêtres** jeudi 29 avril | 10:32

Monsieur Besson, 300 cas de pédophilie dans l'Eglise catholique en 20 ans pour 450 000 religieux dans le Monde et 1,3 milliards de catholiques. Oui la pédophilie est un scandale [...] . La vraie question ce n'est pas la pédophilie c'est comment attaquer le Pape, le premier qui ait eu le courage de s'attaquer à ce drame. J'attends la même chose d'autres responsables laïcs et religieux. Vous qui êtes si courageux faites une étude des cas de pédophilie dans d'autres institutions et dans d'autres religions et le traitement qui leur est donné (cela a été fait aux USA pour les professeurs de sport : le résultat est édifiant ! Toutes les religions, tous les hommes et femmes d'église et tout être humain en général a droit au respect : votre article est blasphématoire. Cela suffit !

Pégase **Agneaux de Dieu !** jeudi 29 avril | 09:10

L'Eglise orthodoxe permet à ses prêtres de se marier et de fonder une famille mais en revanche, ils ne peuvent accéder à un grade haut placé. Pourtant les Grecs, concernant la religion et les religieux éprouvent un immense respect et dans l'ensemble, tout a l'air de bien se passer. Sûrement que des dérives existent, seulement cela ne se sait pas. Pourquoi chez les Catholiques pourtant bien plus évolués au point de vue religion qu'en Orient, les prêtres ne peuvent pas se marier, cela limiterait bien de tels actes pédophiles ou autres et cela susciterait plus de vocations dans ce domaine. La pédophilie a été cachée par ceux qui prétendent se marier avec Dieu et que de victimes traumatisées à vie se sont rangés derrière le silence jusqu'à ce que leur douleur éclate au grand jour...Comment les fidèles peuvent encore croire à l'Eglise et l'infailibilité du Pape ? L'Archevêque X...n'avait pas tort.

Le procès fait à Freud

Mots clés : [Psychanalyse](#), [Philosophie](#), [Sigmund Freud](#), [Michel Onfray](#)

Par  Paul-François Paoli

29/04/2010 | Mise à jour : 09:37 [Réagir](#)



Sigmund Freud à Londres en 1938. Crédits photo : AFP

Michel Onfray passe en revue la vie et l'œuvre de Sigmund Freud. Le philosophe plaide avec brio, mais son livre souffre des excès du polémiste.

Cinq ans après la polémique qui avait éclaté au moment de la parution du *Livre noir de la psychanalyse*, signé par un collectif de psychiatres, de philosophes et de spécialistes des thérapies comportementalistes cognitives (TCC), qui accusaient Freud d'être un imposteur ayant créé une mythologie ascientifique incapable du moindre résultat clinique, le philosophe Michel Onfray passe à son tour à l'attaque. Il publie une charge tonitruante qui se veut tout à la fois une sorte de psychanalyse de Freud, un bilan de sa discipline et un jugement sur les supposées implications politiques de sa pensée.



Le crépuscule d'une idole, l'affabulation freudienne. de Michel Onfray. Grasset, 612 p., 22 euros.

Onfray a à peu près tout lu des 6 000 pages de l'œuvre de Sigmund Freud, notamment sa correspondance avec son ami et confident, le médecin allemand Wilhelm Fliess, parue dans son intégralité depuis peu. Dans *Le Crépuscule d'une idole*, il dresse un portrait au vitriol du théoricien de la psychanalyse. Celui-ci en ressort méconnaissable. L'homme, nous dit Onfray, était cupide et cynique, il ne songeait qu'à devenir célèbre et, après avoir testé diverses techniques pour soigner les maladies nerveuses, dont celle de l'hypnose, il créa la psychanalyse.



JUSTICE

« Décortiquer les relations entre experts judiciaires et avocats »

par La Rédaction du DL | le 30/04/10 à 05h04

0 vote | 14 vues | 0 commentaire



Laurent Bechetoille

Vice-président de la Compagnie
des experts près la cour d'appel
de Nîmes, délégué de l'Ardèche

Mardi matin se tenait à la salle Agora de Guilherand-Granges une matinée organisée par la compagnie des experts près la cour d'appel de Nîmes (dont dépendent l'Ardèche, le Vaucluse, le Gard et la Lozère) sur le thème des relations entre experts et avocats lors d'une expertise, avec la présence et des interventions d'avocats, dont celle du bâtonnier de l'Ardèche Dominique Chambon.

Que représente la compagnie des experts près
la cour d'appel de Nîmes ?

« Elle regroupe des experts auprès des tribunaux de toutes spécialités : en agriculture, graphologie, œnologie, balistique, psychiatrie, psychologie, interprétariat, architecture, estimation immobilière... qui sont assermentés pour des missions ponctuelles et nommés par l'instance judiciaire. Sur environ 300 experts du ressort de la cour d'appel, les Ardéchois sont une soixantaine. »

Pourquoi avoir choisi ce thème cette année ?

« Il est important de pouvoir décortiquer notre relation avec les avocats car ils n'ont pas le même objectif que nous : la mission de l'expert est de rechercher la vérité,

ou en tout cas de s'en approcher le plus possible, pour la communiquer au juge sans se départir de son obligation d'impartialité et d'objectivité, dans son avis. L'avocat, quant à lui, est lié par son secret professionnel et il est en droit d'opposer à l'expert comme au juge. Il ne saurait lui être reproché de ne pas contribuer à la recherche de la vérité, dans la mesure où elle est contraire aux intérêts de son client. C'est bien là la différence avec l'expert. Le but c'est que des positionnements très différents permettent de rechercher la vérité technique. »

Il peut donc y avoir des conflits d'intérêt ?

« Le problème d'un éventuel conflit d'intérêt doit être réglé avant le début d'une mesure d'instruction. Dès le début de l'expertise judiciaire, les rapports de chacune des parties doivent s'inscrire dans le strict respect des règles de la déontologie de l'un et de celle des autres. Sur des points essentiels, ces règles leur sont communes. L'avocat comme l'expert doit être indépendant ; l'avocat à l'égard du juge, de son adversaire, de l'expert qui instruit le dossier, de son client ; l'expert à l'égard du juge, des parties en cause et de leurs conseils. »

Propos recueillis par Olivier BEYLON
Paru dans l'édition 26C du 30/04/2010 (202547537987)

Scandales pédophilie église catholique

Angela Merkel s'attaque au dossier de la pédophilie

LE MONDE | 24.04.10 | 13h47 • Mis à jour le 24.04.10 | 13h47

Berlin Envoyée spéciale

Ils ont 45 ans passés et ont mis bien longtemps à pouvoir en parler sans trop de honte : Marcello Moschetti et Mathias Bubel, victimes de prêtres jésuites pédophiles lorsqu'ils étaient élèves au Canisius Kolleg de Berlin, n'étaient pas invités à la table ronde organisée dans la capitale allemande, vendredi 23 avril, pour lutter contre les abus sexuels sur mineurs.

Avec d'autres personnes venues individuellement ou par petits groupes, ils se sont contentés d'assister silencieusement à la conférence de presse qui a suivi. Et sans trop faire de bruit, comme par une vieille habitude ancrée, ils se sont résignés à ce constat : *"On a invité les coupables, pas les victimes."*

Cette table ronde, la première du genre, est placée sous l'égide des ministères allemands de la famille, de la justice et de l'éducation. Elle a réuni soixante et un experts pendant trois heures : des représentants des Eglises catholique et protestante, dont l'évêque de Trèves, Stephan Ackermann ; des pédiatres, des juristes, des porte-parole de l'internat évangélique, de la fédération des internats catholiques, de la fédération des psychiatres, des familles allemandes, du droit des enfants, des associations sportives, etc.

Côté politiques : les ministres fédérales de la famille, de la justice et de l'éducation ; des ministres des Länder et des députés de tous les partis parlementaires.

Depuis l'automne 2009 et comme d'autres pays, l'Allemagne est secouée par des révélations à la chaîne sur d'anciennes affaires de pédophilie, dans des établissements catholiques pour l'essentiel, mais aussi laïques et protestants. De nombreux cas ont été pointés au sein du chœur de Ratisbonne à l'époque où il était dirigé par Georg Ratzinger, frère du pape Benoît XVI.

En invitant les experts à réfléchir ensemble, le gouvernement d'Angela Merkel veut sortir l'Eglise de son isolement et s'attaquer au problème de la pédophilie à tous les niveaux de la société. *"Une grande partie des faits que nous observons sont prescrits, mais pour la responsabilité, il n'y a pas de prescription"*, a déclaré la jeune ministre chrétienne-démocrate de la famille, Kristina Schröder.

Briser les tabous

Les experts se réuniront en groupes de travail. Un premier rapport provisoire doit être présenté d'ici à la fin de l'année. La possibilité d'allonger les délais de prescription sera l'une des priorités à étudier. Des indemnisations ont été promises aux victimes. La question de la prévention est également sur la table.

L'objectif est de briser les tabous qui couvrent les abus sexuels à l'encontre des mineurs. L'Eglise, mais aussi les établissements scolaires ou les associations concernées, devront répondre de leur responsabilité. *"Nous nous attelons à une très grande mission"*, a dit la ministre de la Justice, Sabine Leutheusser-Schnarrenberger.

L'Eglise catholique allemande traverse une crise sans précédent. Outre la révélation des abus sexuels, l'évêque d'Augsbourg, Mgr Walter Mixa, a présenté sa démission, mercredi 21 avril, après avoir été accusé d'avoir battu d'anciens élèves d'un orphelinat catholique.

Selon un sondage publié vendredi dans le tabloïd *Bild*, deux catholiques allemands sur trois estiment que les cas révélés d'abus sexuels entacheront durablement l'image de leur Eglise. Près d'un quart (23 %) dit avoir songé ces derniers temps à la quitter, laquelle Eglise serait, selon l'enquête, confrontée à une perte de milliers de fidèles.

Une "hotline" (ligne téléphonique) consacrée aux abus sexuels, a été mise en service par l'Eglise catholique allemande, début avril. Elle est débordée.

Marion Van Renterghem

Démission d'un évêque belge pour abus sexuels

Un évêque belge, Mgr Roger Vangheluwe, 73 ans, a reconnu, dans une lettre lue lors d'une conférence de presse à Bruxelles par des responsables de l'Eglise belge, vendredi 23 avril, avoir *"abusé sexuellement d'un jeune de (son) entourage"*, durant plusieurs années, avant et après son ordination comme évêque de Bruges (nord-ouest) en 1985. La victime, qui était mineure au moment des premiers faits et dont l'identité n'a pas été dévoilée, *"en est encore marquée"*, a-t-il précisé dans sa lettre ouverte.

L'évêque brugeois a présenté sa démission au pape Benoît XVI, qui l'a acceptée vendredi, a confirmé le Vatican. Les faits étant prescrits, l'évêque ne

risque pas de poursuites pénales ou civiles, mais pourrait être "réduit à l'état de laïc" par Rome. Mgr Vangheluwe est le premier évêque qui démissionne pour avoir commis lui-même des abus sexuels sur mineur. - (AFP.)

Article paru dans l'édition du 25.04.10

Le Monde.fr

» A la une » Archives » Examens » Météo » Emploi » Newsletters » Talents.fr
» » Forums » Culture » Carnet » Voyages » RSS » Sites du
Depeches » Blogs » Economie » Immobilier » Le Post.fr groupe



Le Monde



« Les Infiltrés », au cœur de la citadelle intégriste

L'émission « Les Infiltrés », diffusée mardi soir 27 avril sur France 2 (1), met en lumière les liens entre l'extrême droite et certains milieux de l'intégrisme catholique

Qu'est-ce que « Les Infiltrés » ?

Diffusés depuis 2008 sur France 2, « Les Infiltrés » sont une émission dont les journalistes dissimulent leur identité et travaillent en caméra cachée. Une méthode [très contestée dans la profession de journaliste](#), mais que défend Hervé Chabalier, fondateur de [l'agence Capa](#), productrice de l'émission, tout en reconnaissant que « c'est une manière exceptionnelle de faire du journalisme, uniquement quand c'est la seule façon de montrer des choses que les valeurs de la nation ne peuvent accepter ».

Et c'est exactement ce que le journaliste Rémy Langeux, qui travaille depuis 10 ans sur l'extrême droite, a voulu faire ici en montrant un aspect de ces groupuscules bien moins policé que le visage qu'ils présentent devant la caméra. Il s'est associé ici avec un confrère infiltré depuis 2005 au sein du Front national de la jeunesse à Bordeaux, qui travaille depuis 2008 avec l'agence Capa.

Que montre l'émission de ce soir ?

« Nous ne voulions pas d'abord faire une émission sur les intégristes », prévient Rémy Langeux qui avait débuté son enquête sur [Dies Irae](#) (jour de colère, en latin), un groupuscule d'extrême droite récemment créé à Bordeaux. Le reportage montre largement sa pensée raciste et antisémite, dont l'ennemi avoué est « la démocratie moderne » et qui se prépare (y compris par un entraînement de type militaire) pour « le jour où le pouvoir sera à ramasser ». Autre surprise des journalistes : les liens entre l'extrême droite et l'enseignement catholique hors contrat. Les deux journalistes décident donc de se faire embaucher comme surveillants dans celle où nombre de frères et sœurs des membres de « DI » serait inscrits.

Cette plongée au cœur du Cours Saint-Projet est elle aussi effrayante : cours d'histoire où Pétain est décrit comme « un homme qui a rendu d'énormes services à son pays » tandis que De Gaulle serait coupable de « désertion », conversations entre professeurs et parents à caractère clairement antisémites, tous comme les chants ignominieux entonnés par des élèves sur les « douches gratuites » du camp d'Auschwitz...

[L'école accuse aujourd'hui les journalistes](#) d'avoir poussé les enfants à tenir ces propos, et a porté plainte contre eux. Capa affirme de son côté tenir à la disposition de la justice l'ensemble des enregistrements, sans interruption entre leur entrée et leur sortie de l'école, grâce à un procédé technique permettant d'enregistrer 8 heures d'affilée...

« Le but est de créer une polémique pour ne pas qu'on parle du fond », regrette Rémy Langeux. Cela serait en effet dommage. Car, par-delà la méthode employée, le reportage est tout à fait éclairant sur une extrême droite combative qui se retrouve parfaitement dans la vision religieuse de la citadelle intégriste.

Quels sont les liens entre l'Institut du Bon-Pasteur et « DI » ?

Le reportage met également en lumière des liens entre « DI » et la paroisse Saint-Éloi de Bordeaux, confiée à l'Institut du Bon-Pasteur (IBP). Cet institut religieux de droit pontifical, [érigé en 2006 par Rome autour d'anciens disciples de Mgr Lefebvre](#) mis au ban de la Fraternité Saint-Pie-X - et qui assure également l'aumônerie du Cours Saint-Projet - a son siège à l'église Saint-Éloi, dont les jeunes de « DI » seraient des fidèles.

« Nous n'avons aucun lien avec ce groupe », s'insurge l'abbé Philippe Laguérie, supérieur de l'IBP qui reconnaît

toutefois être le prêtre qui, à un moment du reportage vient visiter la cave où se réunissent les jeunes de «DI», décorée aux emblèmes de la phalange franquiste, et située au chevet de l'église Saint-Éloi. « C'était à l'invitation de ces jeunes, mais je ne savais pas de qui il s'agissait », explique-t-il.

Nicolas SENÈZE

(1) *«À l'extrême droite du Père»*, France 2, mardi 27 avril, 22h30.

Publicité

DERNIÈRE MINUTE

Le rapporteur PS de la mission d'information parlementaire sur l'attentat de Karachi déplore les fre

> Actualite > Société > Le Vatican se montre moins définitif sur le célibat des prêtres

En ce moment
à la Une



Hu Jintao évoque "une nouvelle page" dans les relations franco-chinoises



Levin à Goldman Sachs : "C'était un contrat de m**** !"



27/04/10 13:46
17 réactions

Le Vatican se montre moins définitif sur le célibat des prêtres

Le célibat pour les prêtres catholiques n'est pas une question "intouchable", estime le numéro deux du Vatican, qui y voit toutefois une "tradition positive".



Le cardinal Tarcisio Bertone (AFP)

Le **célibat** pour les prêtres catholiques n'est pas une question "intouchable" mais représente une "tradition positive", a déclaré mardi 27 avril le numéro deux du [Vatican](#), le cardinal **Tarcisio Bertone**.

"Ce n'est pas que (le célibat des prêtres, ndlr) soit intouchable", a indiqué le prélat dans une interview sur la télévision publique catalane TV3, ajoutant qu'il y avait "des églises orientales et aussi catholiques qui ont **des prêtres mariés**".

- Imprimer
- Envoyer
- Partager
- Traduire
- Réagir

SUR LE MÊME SUJET

Et si le pape créait sa propre marque de préservatifs ?

Mais le célibat imposé à la plupart des religieux catholiques est une "tradition positive et fructueuse", a souligné Mgr Tarcisio Bertone, secrétaire d'Etat du Vatican.

"C'est le non-respect du célibat qui comporte de graves risques et qui a des conséquences, ensuite, très douloureuses", a insisté le responsable, en visite officielle à Barcelone où il a participé dimanche à la cérémonie de béatification du religieux catalan Josep Tous i Soler.

Mgr Tarcisio Bertone avait affirmé dimanche que la multiplication des scandales de pédophilie parmi les religieux catholiques était [sans lien "direct" avec le célibat des prêtres](#).

Cascade de révélations d'abus sexuels

"Il n'y a pas de relation directe entre le célibat et **la conduite déviante** de certains prêtres", avait-il déclaré au journal *La Vanguardia*.

"Au contraire, c'est précisément le non respect du célibat qui produit une dégradation progressive de la vie du prêtre qui cesse d'être un exemple, un don, un guide spirituel pour les autres", avait-il assuré.

L'Eglise catholique est dans la tourmente après une cascade de révélations d'abus sexuels sur des mineurs commis par des membres du clergé en Europe ainsi qu'en Amérique du Nord et du Sud, souvent étouffés par la hiérarchie catholique.

Ces affaires ont éclaboussé le pape lui-même, accusé en Allemagne et aux Etats-Unis d'avoir couvert ces crimes.

PUBLICITÉ



Bertone qui a rencontré lundi au dernier jour de sa visite à Barcelone le roi Juan Carlos, avait lancé une polémique début avril en liant les crimes pédophiles à l'homosexualité.
 Découvrez le livret BforBank à 4% pendant 3 mois jusqu'au 31 mai.

Il a ensuite [tenté de rectifier](#), en soulignant que le prélat ne parlait que des cas de pédophilie dans le clergé.



Boursorama Banque

CB Visa ou Visa Premier gratuite + 30€ offerts à l'ouverture de votre 1er compte bancaire.

(nouvelobs.com)



Nouvelle Honda Civic

Régulateur de vitesse, Coffre de 485 Litres. A 18 990 € soit 6 060 € d'avantage client.

Ligatus

RÉAGISSEZ

elie33

bien etre

la sagesse on peut l'atteindre a tout age j'ai vu des jeunes des petits bien plus sages que des

27/04/2010 À 13H09

Le célibat des prêtres pas «intouchable», selon le numéro 2 du Vatican

Le célibat pour les prêtres catholiques n'est pas une question «*intouchable*» mais représente une «*tradition positive*», a déclaré le numéro deux du vatican, le cardinal Tarcisio Bertone.

«*Ce n'est pas que (le célibat des prêtres, ndlr) soit intouchable*», a indiqué le prélat dans une interview sur la télévision publique catalane TV3, ajoutant qu'il y avait «*des églises orientales et aussi catholiques qui ont des prêtres mariés*».

Mais le célibat imposé à la plupart des religieux catholiques est une «*tradition positive et fructueuse*», a souligné Mgr Bertone, secrétaire d'Etat du Vatican.

«Graves risques»

«*C'est le non-respect du célibat qui comporte de graves risques et qui a des conséquences, ensuite, très douloureuses*», a insisté le responsable, en visite officielle à Barcelone où il a participé dimanche à la cérémonie de béatification du religieux catalan Josep Tous i Soler.

Mgr Bertone avait affirmé dimanche que la multiplication des scandales de pédophilie parmi les religieux catholiques était sans lien «*direct*» avec le célibat des prêtres.

«*Il n'y a pas de relation directe entre le célibat et la conduite déviante de certains prêtres*», avait-il déclaré au journal La Vanguardia.

«*Au contraire, c'est précisément le non respect du célibat qui produit une dégradation progressive de la vie du prêtre qui cesse d'être un exemple, un don, un guide spirituel pour les autres*», avait-il assuré.

L'Eglise catholique est dans la tourmente après une cascade de révélations d'abus sexuels sur des mineurs commis par des membres du clergé en Europe ainsi qu'en Amérique du Nord et du Sud, souvent étouffés par la hiérarchie catholique.

Ces affaires ont éclaboussé le pape lui-même, accusé en Allemagne et aux Etats-Unis d'avoir couvert ces crimes.

Le cardinal Bertone qui a rencontré lundi au dernier jour de sa visite à Barcelone le roi Juan Carlos, avait lui-même déclenché une polémique début avril en liant les crimes pédophiles à l'homosexualité.

Le Vatican avait ensuite tenté de rectifier, en soulignant que le prélat ne parlait que des cas de pédophilie dans le clergé.

(Source AFP)

Rue89

Published on *Rue89* (<http://www.rue89.com>)

Curé pédophile : le juge enquête sur l'évêché de la Réunion

By *Nicolas Goinard*

Created 04/28/2010 - 19:24



(De Saint-Denis de la Réunion) Jusqu'ici, dans les affaires de pédophilie touchant l'Eglise, la hiérarchie ecclésiastique passait entre les gouttes. A la Réunion ^[1], un juge d'instruction s'intéresse au rôle qu'a joué (ou plutôt n'a pas joué) l'évêque local dans une affaire impliquant l'un de « ses » curés.

Le 18 décembre 2009, un curé de Bras-Panon ^[2], Michel Tual, 73 ans, a été mis examen pour onze agressions sexuelles présumées sur des mineurs et une tentative de viol.

Une semaine avant sa mise en examen, ce prêtre ordonné en 1967 avait donné sa démission à l'évêché. Or, il apparaît qu'il avait été plusieurs fois rappelé à l'ordre par son évêque, Mgr Gilbert Aubry.

Comment l'évêque a-t-il pu avertir un curé sans être au courant de faits concrets ? Voilà la question que se pose Jean-Pierre Niel, l'un des magistrats instructeurs de Saint-Denis de la Réunion, en charge du dossier. Des poursuites pourraient être engagées.

Onze victimes recensées

Au printemps dernier, Tual avait été rattrapé par un passé trouble. En avril 2009, un agent de sécurité âgé de 25 ans, établi en région parisienne, vit une déception

amoureuse qui ravive des souvenirs enfouis. De l'époque où il suivait le catéchisme à Sainte-Rose à la Réunion.

Dans la plainte qu'il dépose à Créteil (Val-de-Marne), il dit avoir subi des attouchements dans le milieu des années 1990, de la part du père Michel Tual, un curé arrivé sur l'île en 1987.

Au cours de leur enquête, les gendarmes retrouvent d'autres victimes de cette même époque. Mais aussi des victimes actuelles, des enfants âgés de 8 à 10 ans.

Le curé les emmenait faire du sport et agissait dans les douches. Devant le magistrat, l'homme d'église explique que sa main avait pu glisser en lavant les gamins. Mais il reconnaît également s'être masturbé devant les enfants.

Au total, onze victimes d'agressions sexuelles sont recensées. Michel Tual est également mis en examen pour une tentative de viol.

Fin de l'histoire ? Pas vraiment. Le juge d'instruction cherche désormais à savoir si le supérieur hiérarchique du curé savait. Car à l'occasion de différentes déclarations, Gilbert Aubry, évêque de la Réunion a répété avoir « rappelé à l'ordre à plusieurs reprises » le prêtre de Bras-Panon. Dans une déclaration, il le reconnaît :

« Personnellement, à partir de propos qui me sont parvenus en leur temps, j'ai convoqué Michel Tual et ensuite je lui ai fait une mise en garde par écrit lui interdisant, notamment, de recevoir des enfants à la cure. »

Ces avertissements n'étaient-ils fondés que sur des rumeurs ? C'est ce que laisse entendre l'évêque.

Le juge se rend à l'évêché

Pour en avoir le cœur net, le juge d'instruction s'est rendu à l'évêché le 21 décembre. Le magistrat a demandé à l'évêque le dossier du curé. Si le patron des prêtres avait refusé, le juge aurait alors mené une perquisition en bonne et due forme. Au bout d'une heure, il ressort avec le dossier sous le bras.

Le lendemain, l'évêque est entendu comme simple témoin. Une audition au cours de laquelle il nie avoir été mis au courant des agressions sexuelles.

Après avoir quitté le juge, le prélat explique que s'il avait eu connaissance de tels faits, il les aurait signalés à la justice. Puis il annonce que l'Eglise entend se constituer partie civile. Une contre-attaque qui permettrait d'avoir accès au dossier. Mais à l'heure actuelle, l'Eglise ne l'a toujours pas fait.

Cette audition par le juge a éprouvé l'évêque. Une grosse fatigue qui le fait disparaître pendant plusieurs semaines à l'île Maurice. Le capitaine d'un bateau qui prend l'eau s'est mis en congé du navire.

Le curé pédophile avait un confesseur

Pendant ce temps, le juge continue ses investigations et entend le confesseur de Michel Tual, un curé âgé de 85 ans, hébergé par les sœurs de Saint-Joseph de Cluny. Selon ses dires, il n'aurait pas non plus été mis au courant de ces faits. Mensonge au

nom du respect du secret de la confession ? Pas de réponse.

Plusieurs éléments laissent songeur quant au rôle joué par l'Eglise. En 2003, Tual est muté de Sainte-Rose à Bras-Panon. Un transfert qui renforce le soupçon selon lequel des accusations pourraient avoir été portées à la connaissance de l'évêque.

Le juge entend également savoir ce qui a poussé Michel Tual à venir s'installer à la Réunion et à quitter sa Bretagne natale où il officiait au contact des enfants pour des activités sportives. D'autant qu'un gendarme a écrit au juge pour lui signaler des attouchements qu'il aurait subis il y a vingt-cinq ans.

Le scandale secoue l'île de la Réunion jusqu'alors épargnée par les affaires de pédophilie dans l'Eglise. D'autant qu'un autre curé de l'île, Jacky Hoarau, a été, début février, mis en examen pour viol sur mineur de moins de 15 ans. Les deux prêtres sont actuellement en détention provisoire.

De son côté, l'évêque a annoncé en mars vouloir créer une « cellule de lutte contre la pédophilie ». Histoire de poursuivre l'initiative lancée en novembre 2000 par la Conférence des évêques de France qui donnait des responsabilités « claires et délicates » aux évêques :

« Il ne peut, ni ne veut rester passif, encore moins couvrir des actes délictueux. »

Pour que la connaissance par le prélat d'actes répréhensibles ne débouche pas sur un simple avertissement.

Photo : le curé de Bras-Panon lors de sa mise en examen, dans les couloirs du palais de justice de Saint-Denis de la Réunion le 18 décembre 2009 (Nicolas Goinard).

Pédophilie : jusqu'où va le secret de la confession ? ^[3]

Eglise et pédophilie : la double peine du crime et du silence ^[4]

URL source: <http://www.rue89.com/2010/04/28/cure-pedophile-le-juge-enquete-sur-leveche-de-la-reunion-149352>

Links:

[1] <http://www.rue89.com/tag/la-reunion>

[2] <http://fr.wikipedia.org/wiki/Bras-Panon>

[3] <http://www.rue89.com/2010/04/20/pedophilie-jusquou-va-le-secret-de-la-confession-147457>

[4] <http://www.rue89.com/2010/04/09/eglise-et-pedophilie-la-double-peine-du-crime-et-du-silence-146719>

Tom F., le prêtre condamné pour pédophilie a remis sa démission

BELGIQUE - FAITS DIVERS mer 28 avr, 19:41

Le prêtre Tom F. a démissionné de son poste de vicaire de la fédération de Beernem. Après une concertation entre le prêtre et l'administrateur diocésain, Koen Vanhoutte, il a été décidé qu'il ne pourrait plus exercer aucune tâche pastorale compte tenu des circonstances actuelles, a annoncé mercredi le service presse du diocèse de Bruges. En ce qui concerne l'enquête sur le profil Netlog du prêtre de 38 ans, le diocèse de Bruges renvoie vers les instances compétentes.

La justice a débuté une enquête sur le prêtre condamné pour pédophilie qui donnait cours au collège Sint-Vincentius d'Ypres pour voir s'il cherchait à nouveau des contacts avec des jeunes, apprenait-on mercredi matin. Le religieux avait été condamné l'année passée par le tribunal d'Ypres et avait bénéficié d'une suspension du prononcé sous conditions strictes. Il devait se faire accompagner psychologiquement et ne pouvait plus avoir aucun contact avec les jeunes. La justice va donc déterminer si le prêtre a bien respecté cette dernière condition.

Brésil/pédophilie: un prêtre inculpé

AFP

28/04/2010 | Mise à jour : 18:17 [Réagir](#)

Le ministère public de l'Etat de Sao Paulo a inculpé aujourd'hui un prêtre de 74 ans qui faisait l'objet d'une enquête, après avoir été accusé de pédophilie par des enfants de chœur de sa paroisse, à 400 km de Sao Paulo. Le père José Afonso Dé nie toutes les accusations mais il a été suspendu de ses fonctions par l'évêque du diocèse le temps de l'enquête. Il est "accusé de délits sexuels sur huit enfants de chœur de 12 à 16 ans", a affirmé un communiqué du ministère public.

Le procureur, José Lourenço Alves, en charge du dossier, a indiqué que "l'autorité du curé sur les adolescents pourrait être un motif d'aggravation de la peine" encourue par l'écclésiastique. La commissaire Graciela de Lourdes Ambrosio, qui a entendu les témoignages des enfants de chœur il y a quinze jours, avait déclaré à l'époque qu'il ne faisait "aucun doute" que ces adolescents avaient été "molestés sexuellement" par le prêtre.

Les enfants ont raconté que le père José Afonso Dé les invitait chez lui, dans la banlieue de Franca, sous prétexte d'étudier la Bible et de prendre le thé. Mais quand ils arrivaient, il les obligeait à l'embrasser sur la bouche et à le laisser toucher leurs organes génitaux.

L'enquête policière a été ouverte le 24 mars, après une dénonciation anonyme, selon la commissaire Ambrosio.

Au début du mois, un prêtre allemand de 40 ans, a été inculpé de pédophilie sur internet à Craibas, à 145 km de Maceio (nord-est du Brésil). Il avait dans son ordinateur plus d'un millier de photos de mineurs ayant des rapports sexuels. C'est dans cette région aussi, à Arapiraca, qu'en mars trois prêtres brésiliens avaient été accusés de pédophilie et suspendus de leurs fonctions par l'évêque du diocèse, Mgr Valerio Breda.



DÉBATS

Publié le 29/04/2010 | N°1963 | Le Point

Le prêtre pas pédophile et le pédophile pas prêtre

Patrick Besson

VOS OUTILS

Imprimez Réagissez



Dès son plus jeune âge, Dieu lui parut une évidence. Il sentait sa présence comme un fort parfum dans l'air. Adolescent, jamais il ne se mêla aux conversations obscènes qui occupent cet âge de la vie, surtout depuis l'explosion de la pornographie. Son esprit et son corps étaient tout entiers tournés vers Dieu. A chacune de ses pulsions sexuelles, il pria jusqu'à ce qu'elle se termine d'elle-même. Il n'avait aucun fantasme d'aucune sorte : son seul désir était de passer son existence en prière afin d'aller dans l'autre monde,

le vrai car l'éternel, avec un corps pur et une conscience intacte. Ordonné prêtre, jamais il ne jeta un regard torve ni n'adressa de caresse sournoise aux adultes et moins encore aux enfants dont il avait la charge spirituelle. Quand éclatèrent les nombreuses affaires de pédophilie au sein de l'Eglise, il eut un doute sur sa vocation : n'étant pas pédophile, méritait-il d'être prêtre ? Il ouvrit son cœur troublé à son confident, mentor et ami l'archevêque X..., par ailleurs frère de sa mère, qui prit, avant de lui répondre, une longue inspiration et finit par dire : « *Ne vous inquiétez pas, mon fils : Dieu n'est pas si regardant. Il vous suffira d'accomplir votre tâche sacrée avec ferveur pour effacer de votre CV cette anomalie.* » Le prêtre s'en retourna vers sa paroisse, rassuré, mais jusqu'à la fin de ses jours il garda, du fait de sa non-pédophilie, un goût amer dans la bouche, comme s'il usurpait, en quelque sorte, sa fonction.

Il avait un cousin qui, dès l'enfance, se fit remarquer par un comportement fantasque : à l'école, il passait une bonne partie de ses récréations à fourrager dans la braguette de ses camarades, garçons et filles. Mais plutôt les garçons, sans doute parce qu'ils protestaient moins. Il se fit renvoyer de nombreux établissements scolaires sans qu'on parvint à lui faire abandonner cette curieuse habitude. Il garda celle-ci tout au long de sa scolarité chaotique, au détail près que, les années passant, ses complices, devenus au fil du temps ses victimes, avaient toujours le même âge. La chose qui l'étonnait le plus, c'était qu'aucun sentiment religieux ne venait le visiter avant, pendant ou après ses pratiques peu orthodoxes, disons même criminelles. Il en arrivait à se demander si, ne croyant pas en Dieu et n'étant de ce fait nullement attiré par la prêtrise, il était vraiment ce qu'on s'était mis à appeler, dans les médias et dans les dîners - qui sont des espèces de médias où domine le même discours offusqué sur à peu près tous les sujets du jour -, un pédophile.

Quand son regard se perdait sur de petites jambes nues ou un gentil minois adolescent, il entendait comme une voix qui, à l'intérieur de lui-même, disait : « *N'as-tu pas l'impression, homme sans Dieu, de faire fausse route quand tu désires les moins de 16 ans ?* » Il en parla à son oncle l'archevêque X..., patient confident, depuis de longues années, de ses fredaines qui s'étaient peu à peu changées en délits, et l'autre lui dit, après avoir pris une longue inspiration : « *Il est en effet troublant de constater, mon fils, que tes penchants particuliers ne s'accompagnent d'aucune tentation religieuse. Peut-être est-il simplement temps que tu te maries.* »

ABONNEZ-VOUS A NOTRE NEWSLETTER

Entrez votre e-mail pour recevoir l'actualité

OK

2 COMMENTAIRE(S)

bleu nuit **Respecter les Prêtres** jeudi 29 avril | 10:32

Monsieur Besson, 300 cas de pédophilie dans l'Eglise catholique en 20 ans pour 450 000 religieux dans le Monde et 1,3 milliards de catholiques. Oui la pédophilie est un scandale [...]. La vraie question ce n'est pas la pédophilie c'est comment attaquer le Pape, le premier qui ait eu le courage de s'attaquer à ce drame. J'attends la même chose d'autres responsables laïcs et religieux. Vous qui êtes si courageux faites une étude des cas de pédophilie dans d'autres institutions et dans d'autres religions et le traitement qui leur est donné (cela a été fait aux USA pour les professeurs de sport : le résultat est édifiant ! Toutes les religions, tous les hommes et femmes d'église et tout être humain en général a droit au respect : votre article est blasphématoire. Cela suffit !

Pégase **Agneaux de Dieu !** jeudi 29 avril | 09:10

L'Eglise orthodoxe permet à ses prêtres de se marier et de fonder une famille mais en revanche, ils ne peuvent accéder à un grade haut placé. Pourtant les Grecs, concernant la religion et les religieux

DERNIÈRE MINUTE

11:02 MARCHÉS FINANCIERS - Les Bourses européennes reprennent des couleurs

11:00 ASIE - Crise en Thaïlande : une "affaire intérieure", prévient Bangkok

10:58 JUSTICE - MINUTE PAR MINUTE - L'heure des réquisitions pour Charles Pasqua

10:56 CATASTROPHE - GOLFE DU MEXIQUE - La fuite de pétrole cinq fois plus importante qu'estimé

10:54 Cancer du sein : les Amazones, ces femmes qui refusent la reconstruction

10:48 AFFAIRE DE PROXÉNÉTISME - INFO LEPOINT.FR - Les aveux du patron du Zaman Café

► 24 heures d'infos

L'ACTUALITÉ EN IMAGES



Le golfe du Mexique frappé par une gigantesque marée noire

- La Crimée enflamme le Parlement ukrainien
- Les lauréats des Molières 2010
- Ribéry voit rouge
- Mandats : les cumulards du PS
- Les plus grands tueurs de la planète
- Voir plus de diaporamas



Norvège: 7 cas présumés d'abus sexuels

AFP

28/04/2010 | Mise à jour : 10:27 [Réagir](#)

L'Eglise catholique norvégienne a reçu des informations faisant état de sept nouveaux cas possibles de pédophilie en son sein, portant à 18 le nombre d'abus sexuels présumés de mineurs par des prêtres norvégiens, a rapporté aujourd'hui le journal local Adresseavisen.

Les nouvelles accusations, reçues en l'espace d'une semaine, ne devraient toutefois pas faire l'objet de poursuites judiciaires dans l'immédiat.

"Nous avons très peu d'informations concrètes pour l'instant. C'est à la victime d'abus sexuels ou à ses proches de décider ou non de déposer à la police. Certains ont dit qu'ils y réfléchiraient", a déclaré Roennaug Aaberg Andersen, présidente du Conseil éthique de l'Eglise, au quotidien. Certaines des accusations porteraient sur des faits qui remontent à il y a 50 ans. "Sur la foi du peu que je sais, je ne crois pas que les informations reçues concernent des personnes qui sont encore actives au sein de l'Eglise catholique", a précisé Andersen.

Ces informations sont publiées trois semaines après la révélation qu'un évêque d'origine allemande, Georg Müller, avait abusé sexuellement d'un enfant de chœur lorsqu'il était prêtre à Trondheim (ouest) il y a près de 20 ans. Une affaire dont le Vatican a eu connaissance au début de l'année dernière.

Aujourd'hui, la presse norvégienne a aussi rapporté qu'un pasteur de l'Eglise protestante, religion d'Etat en Norvège, avait été mis en accusation pour avoir envoyé des SMS à caractère sexuel à trois de ses quatre enfants. Le religieux rejette ces accusations, selon le journal Verdens Gang (VG) qui cite son avocat.

En Suède, une femme de 40 ans dit dans le quotidien Dagen d'aujourd'hui avoir été victime d'abus sexuels répétés de la part d'un prêtre, alors qu'elle avait quatre ans et qu'elle vivait dans un orphelinat catholique du pays.

Elle est la quatrième personne en Suède à faire état d'abus sexuels par un prêtre depuis que l'Eglise catholique est secouée par une série de scandales pédophiles signalés notamment en Irlande, en Autriche aux Etats-Unis et en Allemagne, pays natal du pape Benoît XVI.

Faits divers

Le Figaro

3 violeurs condamnés 9 ans après

AFP

23/04/2010 | Mise à jour : 21:05 Réactions (24)

Trois hommes, démasqués par leur ADN neuf ans après les faits, ont été condamnés à des peines de réclusion criminelle de 10, 13 et 19 ans par la cour d'assises des mineurs des Bouches-du-Rhône pour une agression remontant à 1999 sur un couple de vacanciers dont l'épouse avait été violée.

L'avocat général Roland Mahy avait requis des peines de 15, 17 et 23 ans durant le procès qui s'est déroulé à huis-clos. Les trois hommes, dont l'un était mineur au moment des faits et ont tous aujourd'hui une trentaine d'années, sont originaires de Châteaurenard (Bouches-du-Rhône).

Ils avaient été arrêtés neuf ans après l'agression grâce à l'ADN prélevé notamment sur les vêtements des victimes et aux progrès réalisés entretemps en matière d'identification. Les gendarmes de la brigade de recherches d'Aix-en-Provence ont pu identifier les agresseurs, dont l'un avait été entretemps incarcéré pour des vols avec violences, après des rapprochements avec des profils génétiques établis lors de cambriolages commis dans la région.

Dans la nuit du 21 juillet 1999, les trois hommes alors âgés de 17, 20 et 21 ans, avaient attaqué un couple de vacanciers originaires de la région Saint-Etienne (Loire) dans leur caravane sur une aire de repos au bord de la Nationale 7, près de Châteauneuf-le-Rouge (Bouches-du-Rhône).

Devant son mari, frappé à mains nues et avec une barre de fer, ils avaient tous trois violé l'épouse. Ils avaient ensuite tenté d'écraser le mari en détachant la caravane. Celui-ci avait chuté dans un ravin et est aujourd'hui invalide. Les agresseurs s'étaient alors enfuis en dérobant quelque 500 FF (75 euros) et des bijoux.

Le premier des trois hommes avait été identifié fin 2007 alors qu'il était incarcéré au Pontet. Ses complices avaient été retrouvés quelques mois plus tard, en 2008, et placés en détention. Tous trois avaient avoué et été mis en examen pour viol et complicité de viol avec arme, agression sexuelle en réunion avec arme, violences volontaires, vol et tentative d'homicide volontaire contre l'époux.

Edition du 24 04 2010

Agression sexuelle Agé de 20 ans, il couche avec une gamine

Si le juge d'instruction en avait eu la preuve, ce n'est pas devant le tribunal correctionnel que ce garçon aurait été jugé mais devant les Assises. Il a été condamné à un an de prison ferme.

NARBONNE. De dos, si ce n'est son anorak noir, le jeune homme ressemble à ces employés d'aéroport chargés de mener les avions jusqu'à leur point d'arrêt. Il est passablement excité, bouge dans tous les sens, et parle avec le débit d'une mitraillette. Poursuivi pour deux agressions sexuelles, ce Narbonnais âgé de 25 ans,



bientôt père d'un cinquième enfant nie catégoriquement. L'histoire remonte à 2006, dans le quartier Saint-Jean Saint-Pierre. Marié, alors qu'il va sur ses 20 ans, il trompe sa femme avec une adolescente de 13 ans. Quelques semaines plus tard, elle porte plainte pour viol. Au bout de trois ans d'instruction, peu de preuves. Les psychiatres ne constatent aucun traumatisme chez la victime. Les médecins ne retrouvent aucune lésion susceptible d'accréditer sa thèse. Confus, parfois incohérent, manifestement immature, le prévenu, qui a déjà passé six mois en détention préventive, s'explique devant le président Pierre Vilar : *"A l'époque, je buvais une trentaine de bières par jour. On sortait ensemble. Elle a voulu faire l'amour, on l'a fait..."*. Egalement soupçonné d'avoir laissé glisser ses doigts sur les seins d'une gamine de 12 ans, il confesse : *"Elle, je l'ai massée. J'ai, peut-être, effleuré sa poitrine, mais c'est tout. Moi, je suis un voleur, tout ce que vous voulez, mais violer ? Jamais, je vous le jure"*. Intenable, il s'agite, pérore... D'après les éléments contenus dans le dossier, dans le quartier, quelques jeunes filles fréquentaient de très près de jeunes adultes. Il n'en reste pas moins que coucher avec une enfant de 13 ans, c'est interdit par la loi. *"Je sais, je sais, mais je savais pas qu'on allait faire ça et puis j'étais toujours bourré"*. Le procureur de la république, Marina Jourdain, *"fatiguée par le sketch du prévenu à la barre"*, requiert 12 mois de prison dont six avec sursis. Du côté de la défense, M e Françoise Robaglia regrette le comportement de son client . *"Il est très nerveux, incapable de se maîtriser..."*. Elle parle de *"mixité sexuelle, de précocité dans le quartier"*. Jugement : 18 mois de prison dont six avec sursis. Sa peine est aménagable, il ne repart pas en prison.

N. B.

Châlons-en-Champagne / Comparution immédiate Un Réunionnais tente de violer une sexagénaire

Par *Anonyme*

Créé le 24/04/2010 11:00

L'HOMME n'en était pas à son coup d'essai. Déjà condamné en 2006 par le tribunal de Pontoise (Val-d'Oise) à quatre mois d'emprisonnement avec sursis pour agression sexuelle, Johan Pattiama a récidivé dans la soirée de mardi, cette fois à Châlons-en-Champagne, en tentant de violer à son domicile une sexagénaire placée sous curatelle renforcée. Une fois de trop qui a valu à ce Réunionnais de 32 ans de se retrouver, hier, devant le tribunal correctionnel de la ville préfecture dans le cadre d'une comparution immédiate pour répondre des faits d'agression sexuelle avec violence sur personne vulnérable.

Celui-ci connaissait d'ailleurs sa victime pour l'avoir déjà croisée dans les locaux de la permanence du Secours catholique, mais aussi pour l'avoir suivie de temps en temps jusqu'à son domicile, notamment depuis le supermarché Aldi où elle avait l'habitude de faire ses courses. Mais mardi, Johan Pattiama ne s'est pas contenté de la suivre. Il est passé à l'acte avec sang-froid et violence, laissant sa victime sous le choc.

Un traumatisme encore ancré au plus profond d'elle-même, hier, peu avant l'audience, la rendant incapable d'évoquer la moindre bribe de son cauchemar.

Il l'entraîne dans sa chambre

Le prévenu, lui, n'a pas hésité un instant. Lorsque la sexagénaire lui ouvre la porte, mardi, il la frappe aussitôt, la pousse à l'intérieur et l'entraîne violemment dans sa chambre en la tirant par les cheveux. « Elle pensait que c'était sa fille », précise à ce propos l'avocat de la partie civile, Me Dominique Guilbault.

Là, il l'allonge sur son lit, la déshabille puis se déshabille à son tour avant de tenter de la violer. Seule l'absence d'érection l'empêchera d'aller plus loin.

Les policiers rencontreront quant à eux quelques difficultés à lui mettre la main dessus, celui-ci logeant jusque-là dans un foyer d'hébergement châlonnais. Difficulté également à obtenir des aveux. Mais après avoir nié en bloc, puis minimisé sa responsabilité, Johan Pattiama, défendu par Me Ingrid Miltat, a finalement reconnu les faits au cours de sa garde à vue dans les locaux de l'hôtel de police, en expliquant qu'il avait d'abord tenté d'embrasser sa victime, en vain, sur le canapé.C

Correctionnelle ou assises ?

Néanmoins, les débats n'ont pas permis d'en savoir davantage, hier, le prévenu ayant sollicité un délai pour préparer sa défense. Mais fait plus rare, le tribunal a renvoyé le dossier à l'instruction, accédant ainsi à la requête de Me Guilbault, laquelle considère qu'il s'agit là de faits de nature criminelle passibles des assises. « C'est tout simplement une tentative de viol », indique-t-elle.

Désormais, charge au parquet de requalifier les poursuites à l'encontre du prévenu. L'instruction devrait en outre permettre de faire toute la lumière sur cette affaire et d'engager à cette fin des expertises psychologiques, mais aussi d'effectuer des expertises ADN. Une tâche dont l'origine demeure encore indéterminée a en effet été prélevée sur le lit de la victime.

Reste à savoir, par conséquent, si l'affaire sera renvoyée devant les assises ou devant le tribunal correctionnel. En attendant, Johan Pattiana a passé sa première nuit en prison, un mandat de dépôt ayant été délivré à l'issue de l'audience.

Franck BRENNER

Photos / vidéos

Auteur :

Légende :

Visuel 1:



URL source: <http://www.lunion.presse.fr/article/faits-divers/chalons-en-champagne-comparution-immEDIATE-un-reunionnais-tente-de-violer-une-s>

Publié le 24/04/2010 03:50 - Modifié le 24/04/2010 à 14:03 | **F.Ab**

Elle le double, il la viole

 ZOOM



Un écart de conduite, un geste déplacé ou manœuvre malheureuse au volant peuvent conduire au pire. Jeudi, en fin d'après-midi simple incident de circulation, comme il s'est produit des dizaines à Toulouse chaque jour terminé tragiquement par le viol d'une étudiante dans le quartier du Mirail, à deux pas de la station de métro.

Il était environ 17h30 lorsqu'une conductrice 21 ans s'engage sur une voie de circulation loin de la station de métro Mirail-Université pour effectuer une manœuvre a priori banale mais qui provoque la colère d'un automobiliste s'estimant lésé par la manœuvre de la jeune fille. Le conducteur manifeste alors son mécontentement en donnant un coup de klaxon. L'étudiante répond aussitôt par un doigt en l'air. Les choses s'enveniment vite et prennent une dramatique tournure.

En passant ses rétroviseurs, la jeune fille aperçoit le conducteur qui n'en démord pas. Arrivée dans une rue étroite la voiture de l'étudiante se retrouve bloquée. L'homme sort de sa voiture, la menace et l'entraîne dans son véhicule où il exige une fellation. Il prend ensuite la fuite laissant la victime extrêmement choquée. L'étudiante, domiciliée à Ramonville, arrive à reprendre la volant de sa voiture pour rejoindre son ami du côté de Plaisance-du-Touch. Arrivée chez les gendarmes, elle dépose plainte contre X pour viol.

Depuis hier, les policiers de la brigade criminelle de la sûreté départementale sont chargés de l'enquête.

- [La Voix du NordAccueil](#)
- [La Voix du NordRégion](#)
- [La Voixdes Sports](#)
- [La VoixÉco](#)
- [La Voixau Féminin](#)
- [La VoixImmo](#)
- [La VoixAuto](#)
- [La VoixEmploi](#)



• Il voulait un enfant : il impose une relation à sa compagne et « invite » un ami, à Arras

samedi 24.04.2010, 05:02 - La Voix du Nord

| COUR D'ASSISES DU PAS-DE-CALAIS |

Dans la salle de la cour d'assises du Pas-de-Calais, à Saint-Omer, hier, la tension était pesante, l'atmosphère lourde. ...

D'abord par la gravité des faits (les deux accusés sont poursuivis pour viol en réunion), ensuite par le profil des deux occupants du box et de leur victime. Trois personnes souffrant de déficience plus ou moins profonde et placés sous tutelle ou curatelle. Autant dire que la cour doit faire preuve de patience et répéter à plusieurs reprises les questions pour bien se faire comprendre.

Nous l'appellerons Pierre. Il est né en 1969. Depuis les années 2000, il vit avec Sylvie, rencontrée dans un foyer spécialisé dans l'Arrageois. C'est là aussi qu'ils feront la connaissance d'Antoine (34 ans). Le 4 octobre 2007, Sylvie dépose plainte au commissariat d'Arras pour des coups de poings. Elle avoue aux enquêteurs que ce ne sont pas les premiers qu'elle reçoit auditionnée une deuxième fois, elle reconnaît même avoir été victime d'un viol commis par Pierre et Antoine. Interpellés, les deux mis en cause reconnaissent sans problème les faits. Pierre avance une explication à peine croyable qu'il a répétée à l'envi, hier après-midi, lors de la première journée de procès. « Je voulais un enfant avec Sylvie, mais ça ne marchait pas.

Je me suis dit que ça venait peut-être de moi, alors j'ai demandé à Antoine de faire l'amour

Reims / Attaquée en pleine rue, un soir de 2008, par un homme à vélo Le violeur présumé d'une jeune passante retrouvé grâce à l'ADN

Par *Anonyme*

Créé le 24/04/2010 11:00

LA preuve est difficilement contestable. Dix-neuf mois après le viol d'une étudiante attaquée en pleine rue à Reims par un cycliste qui lui a imposé une fellation sous la menace d'un cutter, l'exploitation des prélèvements ADN a permis de résoudre l'affaire. Un nom est sorti du fichier national automatisé des empreintes génétiques. Celui d'un Rémois de 29 ans. Interpellé mercredi, Julien Marchal a été mis en examen jeudi soir pour « viol commis avec usage ou menace d'une arme », puis présenté au juge des libertés et de la détention qui a décidé de son incarcération.

Les faits remontent au 29 septembre 2008. Il était 20 h 30. La nuit venait de tomber. Une étudiante chinoise de 28 ans marchait rue Lesage, à proximité du carrefour avec le boulevard Robespierre, lorsqu'un cycliste s'est arrêté pour se précipiter vers elle.

Un cutter sur la gorge

L'homme avait un cutter. Il l'a apposé sur la gorge de l'étudiante en exigeant une fellation, un acte qualifié de « viol » par la loi. La malheureuse a dû s'exécuter.

L'individu n'a même pas cherché à se dissimuler ou à l'entraîner dans un coin reculé.

En raison de l'obscurité et d'une circulation moins importante qu'en journée, aucun témoin n'a remarqué l'odieux forfait qui se commettait sur le trottoir.

Tout est allé très vite, au plus quelques minutes. Après avoir obtenu ce qu'il voulait, l'individu est reparti sur son vélo.

Traumatisée, la victime n'a pu fournir aucun détail susceptible d'identifier le violeur. Les recherches pour le retrouver sont restées vaines. La police disposait cependant d'un indice capital : son profil ADN isolé après prélèvement des traces biologiques. Il ne restait plus qu'à espérer un croisement positif avec les dizaines de milliers d'empreintes génétiques stockées dans le fichier.

Alcool et cannabis

La réalité des services d'enquête n'est pas comme dans les séries télévisées où quelques secondes suffisent pour confondre un violeur grâce à son ADN. Le nombre des prélèvements est en hausse constante. Les laboratoires sont submergés. Il faut du temps pour recevoir les profils, les entrer dans la base, procéder aux croisements.

Il faut également disposer d'un ADN connu dans le fichier. Là aussi, les délais sont longs pour enregistrer chaque année les dizaines de milliers de personnes soumises au prélèvement salivaire. C'est pour ces différentes raisons que le profil ADN recueilli après le viol de la rue Lesage est longtemps resté sous X. Jusqu'à ces dernières

semaines.

Sans emploi, Julien Marchal n'est pas un récidiviste sexuel. Il était déjà connu de la justice, mais pour des affaires de stupéfiants. L'agression de l'étudiante chinoise est un acte isolé que lui-même n'arrive pas à comprendre. Il l'impute à son état, ce soir-là. D'après ses déclarations, il avait bu de l'alcool et fumé du cannabis. Il circulait à vélo lorsqu'il a soudain flashé sur cette jeune inconnue. Il a reconnu le viol, mais ne se souvient pas d'avoir fait usage d'un cutter. Il était ensuite reparti chez lui, comme si de rien n'était.

S'agissant d'un viol aggravé par l'usage d'une arme, le jeune homme encourt vingt ans de réclusion criminelle devant la cour d'assises.

La victime sera-t-elle présente au procès ? Rien n'est moins sûr. Ses études terminées, elle est repartie en Chine l'an dernier.

Fabrice CURLIER

Photos / vidéos

Auteur :

Légende : Circulant à vélo, le violeur a sévi rue Lesage, un soir de septembre 2008.

Visuel 1:



URL source: <http://www.lunion.presse.fr/article/faits-divers/reims-attaquee-en-pleine-rue-un-soir-de-2008-par-un-homme-a-velo-le-violeur-pre>

- [La Voix du Nord Accueil](#)
- [La Voix du Nord Région](#)
- [La Voix des Sports](#)
- [La Voix Éco](#)
- [La Voix au Féminin](#)
- [La Voix Immo](#)
- [La Voix Auto](#)
- [La Voix Emploi](#)



• Huit ans de prison pour le viol de ses nièces

dimanche 25.04.2010, 05:04 - La Voix du Nord

| ASSISES DU NORD |

Après trois jours d'audience, de lundi à mercredi, la cour d'assises du Nord a condamné E. S., Pecquencourtois âgé de 58 ans, aujourd'hui domicilié à Cambrai, à huit ans de prison ferme pour les viols et agressions sexuelles de ses nièces (notre édition de mardi)

La cour et les jurés ont reconnu l'accusé coupable de ces faits d'inceste commis dans les années quatre-vingt et 90. Des faits anciens qui n'ont pas empêché les deux victimes, âgées aujourd'hui de 21 et 33 ans, à aller jusqu'au bout de leur combat. Pendant trois jours, représentées par Me Touchard et Me Reisenhel, les deux jeunes femmes ont raconté leur histoire et donné à entendre leur souffrance. Leurs plaintes ont été déposées en 2007, pour des faits commis lorsqu'elles avaient entre 7 et 15 ans. Des viols et agressions sexuelles commis à Pecquencourt, chez leur oncle, mais également à Cambrai.

Face à elles, E. S., l'oncle, est resté droit dans ses dénégations. Déjà accusé de viol par sa propre fille, il avait échappé aux poursuites car les faits étaient prescrits. Après avoir reconnu les agressions de ses nièces en garde à vue, ce retraité de la SNCF s'est muré dans le silence pour nier l'ensemble des accusations portées à son encontre. Pour lui, les nièces sont guidées par la « thèse du complot familial » selon M e Gribouva, son avocat. Une thèse que n'ont pas retenue les jurés. Condamné à huit ans de prison ferme, E. S. a annoncé qu'il faisait appel de la décision. •

J. C.

Édition du lundi 26 avril 2010

Ales. Assises Un cuisinier alésien accusé du viol de sa fille

CONTEXTE : Trois affaires sont portées au rôle de la session du deuxième trimestre de la cour d'assises du Gard, sous la présidence de Marie

C'est d'abord sur une affaire de viol par ascendant que vont devoir se pencher les jurés gardois. Le cuisinier d'un supermarché alésien est accusé par sa femme de viols par ascendant. Les faits se seraient déroulés en décembre 2007 et janvier 2008, alors que l'adolescente, qui vivait avec sa mère divorcée, lui rendait visite pour avoir dénoncé sa fille comme étant pratiquement à l'origine de ces relations sexuelles, le quadragénaire a finalement admis l'avoir contrainte. Accusé de viols par ascendant, le cuisinier alésien comparait aujourd'hui et demain devant les assises du Gard. Sa défense est assurée par M e François civils sont représentées par M e Noëlle Becrit-Glondu. C'est l'avocate générale Véronique Compan qui portera l'accusation.

En m'abonnant je suis gagnant

Votre abonnement en portage à domicile. Tél : 04 3000 30 34
 Cliquez ici



HYPER U ALES

L'ESPRIT DE SERVICE Tel: 04.66.52.25.25
 Renseignements cliquez ici !
www.hyperu-ales.com



Ets BONNEFOI, votre c
 En énergie renouvelable sur
www.chauffage-ales.com

Actualité régionale, nationale et internationale

Fait du jour
 Dernière minute
 Région
 France
 Monde
 Economie
 Economie régionale

Infos locales

Infos Montpellier
 Infos Béziers
 Infos Sète
 Infos Lunel
 Infos Lodève
 Infos Agde
 Infos Carcassonne
 Infos Narbonne
 Infos Perpignan
 Infos Nîmes
 Infos Alès
 Infos Bagnols
 Infos Uzès
 Infos Beaucaire
 Infos Rodez
 Infos Millau
 Infos Mende
 Infos villages

Sports

Tout le sport
 Dernières dépêches
 Rugby
 Football
 Hand / Basket
 Auto / Moto
 Tennis
 Sport régional
 Sport départemental
 Sport hippique

Loisirs

Tourisme
 Culture
 Cinéma
 People
 Recette
 Restaurant
 Sortie
 Exposition
 Spectacle
 High Tech
 Tauromachie

En images

Diaporamas actus
 Diaporamas sports
 Vidéos MidiLibre.cc
 YouTube

QUESTION DE VIE

"Mon mari est un pédophile..." (2)

Jacques Arènes - publié le 29/04/2010

"En vous écrivant, j'aspire à trouver un repos si toutefois cela se peut. Après avoir lu toutes les informations concernant les pédophiles, je dois dire que je ne connais la définition exacte que depuis dix ans (j'ai 70 ans). Quand j'ai rencontré mon mari, il y a de cela bien longtemps, il était "bien sous tous rapports" et, durant son temps libre, il ne s'occupait que d'enfants et d'adolescents. Je n'étais pas amoureuse mais le trouvais sympathique. J'aurais dû écouter ma voix intérieure. Notre vie conjugale n'a pas été une réussite. Il n'avait pas de désir pour moi. J'ai voulu mes enfants et je les ai élevés seule, puisque mon conjoint s'occupait des enfants des autres. Au bout de 10 ans, j'ai eu des liaisons que j'ai annoncées à mon mari. Quant à lui, j'ai vécu 30 ans à ses côtés tout en ignorant la nature de ses "amitiés". Je n'ai rien vu, rien compris ! Le croirez-vous ? J'ai appris par hasard il ya quelques années que mon mari avait été mis hors circuit, dix ans plus tôt, des groupes d'adolescents dont il s'occupait, à la demande d'une famille. L'affaire a été étouffée par l'institution en question, et par l'Eglise. Je connais maintenant toutes les victimes. Il n'a jamais rien nié. Mes enfants sont au courant. Je ne saurai jamais si l'un d'entre eux a subi des torts. Pourquoi j'ai eu besoin de vous écrire de tout cela ? Cela me fait du bien et du mal à la fois..." Jeanne.

La réponse de Jacques Arènes :





Je vous remercie, Jeanne, de ce que je considère comme un témoignage. Votre lettre, dont je donne des extraits et changé quelques détails pour protéger votre anonymat, me paraît exemplaire d'une situation que j'ai déjà entendue plusieurs fois. D'où l'intérêt d'en faire connaître les grandes lignes, pour aider ceux qui sont dans votre cas, et pour faire comprendre à ceux qui n'ont jamais été concernés directement par ces questions, la complexité de ces situations. Votre démarche d'écrire est douloureuse, et vous fait "du bien et du mal à la fois", mais je crois vraiment qu'elle peut vous aider à avancer.

Une première chose qu'il s'agit de souligner, est que nombre de "pédophiles" sont des pères de famille, qu'ils aient une relation incestueuse avec un de leurs enfants, ou qu'ils "agissent" en dehors de la famille (dans l'un ou l'autre cas, d'ailleurs, ce n'est pas nécessairement le même type de personnalité). Certains se marient par duplicité, pour avoir une "couverture", mais, pour les autres c'est plus complexe. Ils pensent, en se mariant, contrôler leurs pulsions, et veulent, comme beaucoup d'entre nous, avoir une vie familiale "normale".

Par ailleurs, vous le soulignez dans une autre partie de votre lettre, la question de cette double personnalité est souvent mise en cause. Il ne s'agit pas, évidemment d'y voir comme un remake de Mister Hyde et Docteur Jeekyll, mais de repérer combien certaines personnalités sont opaques, ambiguës, mêmes vis-à-vis d'elles-mêmes. Se pencher sur soi en vérité – en particulier sur ses abîmes les plus troubles – n'est facile pour personne. Pour les personnes "clivées", la difficulté devient majeure. Elles s'arrangent pour soigneusement ranger dans un coin de leur vie, et de leur esprit, ce qui doit demeurer invouable. D'où effectivement la nécessité de sortir d'une forme de naïveté, qui a longtemps prévalu dans l'Eglise, et ailleurs, par rapport à certaines personnes. Ce n'est pas parce que quelqu'un affiche une contrition, ou une bonne volonté, qu'il s'agit de le croire sur parole.

Vous évoquez aussi votre souffrance de n'avoir rien vu ou rien compris. Vous saisissez en même temps combien, face à ce type de personnalité, il est difficile de "voir" et de comprendre. Il est sûr que nous avons tous envie de ne pas "voir" ce qui nous ferait souffrir ou provoquerait scandale. D'où, parfois, l'incroyable cécité des personnes et des institutions.

L'essentiel, vous l'évoquez dans le début de votre lettre. Ce qui se faisait plus souvent à une certaine époque, se marier avec quelqu'un de "bien", mais sans trop d'allant ou de désir, peut se révéler destructeur. Si le sentiment amoureux, et le désir des corps ne constituent pas le tout de la vie de couple, ils sont néanmoins essentiels à sa construction. Notre époque est moins hypocrite à cet égard, ce qui permet d'éviter certains désastres. Mais, tout manque de désir de la part d'un conjoint ne signifie pas nécessairement homosexualité ou pédophilie cachée !

Votre missive soulève enfin un thème essentiel, qui me tient à cœur, qui est celui de la relation de notre société aux adolescents. Nous nous mobilisons beaucoup, ce qui est essentiel, contre la pédophilie concernant des enfants impubères, mais notre société a tendance à se cacher l'immense majorité des actes "pédophiles" concernant des adolescents pubères, les 12-17 ans. De nombreux adultes – qu'ils fonctionnent dans un registre "homo" ou "hétéro" – considèrent aujourd'hui que l'adolescent(e) peut être une option sexuelle. Et cela ne concerne pas seulement les prêtres, mais des enseignants, des entraîneurs sportifs, des animateurs etc... Il s'agit de lutter contre cette cécité collective dramatique.

Un dernier mot enfin : essayez de sortir du cercle infernal de "l'autoreproche", qui peut être vraiment destructeur, pour vous et vos proches. Sans doute votre conjoint eût été aussi tenté par le passage à l'acte s'il était resté célibataire, ou marié avec une autre. Quant à vos enfants, il est loin d'être certain qu'ils soient personnellement concernés. Faites confiance à leur propre cheminement, ils sont maintenant adultes, et à leur capacité de dénoncer d'éventuels abus. Et assurez-les, sans en faire une obsession, de votre soutien si tel était le cas...

- [La Voix du Nord Accueil](#)
- [La Voix du Nord Région](#)
- [La Voix des Sports](#)
- [La Voix Éco](#)
- [La Voix au Féminin](#)
- [La Voix Immo](#)
- [La Voix Auto](#)
- [La Voix Emploi](#)



• « Pour lui, être pédophile c'est une façon d'exister »

lundi 26.04.2010, 05:04 - La Voix du Nord

| TRIBUNAL |

« J'ai 39 ans, une sexualité inexistante et une attirance pour les petites filles depuis l'âge de 17 ans. » ...

À la barre, Moudine* commence son show. Alors qu'il comparait pour détention d'images pédopornographiques mettant en scène des petites filles de 3 à 10 ans, ce Dunkerquois en invalidité met à mal la patience du tribunal. « Je reconnais les faits, madame la présidente. » « C'est exact, madame la présidente » « Votre raisonnement est tout à fait logique madame la présidente »... Le prévenu, atypique, a lui-même provoqué l'enquête qui l'a conduit à la barre. « Vous avez envoyé un jour un courriel au ministère de la Justice qui lui a mis la puce à l'oreille. » Enquête, perquisition et finalement la découverte, au milieu de centaines de clichés pornographiques, de 56 photos mettant en scène des fillettes. « Ces photos sont particulièrement dures. Ce sont des photos d'enfants violées que vous affectionnez monsieur », s'indigne la présidente. « Ce dossier est immonde. » Moudine explique télécharger des images depuis trois ans, « ces photos m'excitent, ça fait partie de ma vie ».

« La société doit nous intégrer en tant qu'êtres humains »

Lui-même violé par son père entre 3 et 7 ans, le prévenu a découvert son attirance à l'âge de 17 ans. Après deux tentatives de suicide et de nombreux échecs de prise en charge thérapeutique, Moudine décide de mener un combat personnel contre son attirance. Il écrit

un livre qu'il diffuse sur Internet, rencontre des journalistes, des représentants d'association venant en aide aux pédophiles. Le parquet s'interroge : « Pourquoi ne pas avoir parlé de votre problème à un médecin pour qu'il vous prescrive quelque chose pour diminuer votre libido ? » Réponse, qui glace le tribunal : « parce que la société doit nous intégrer en tant qu'êtres humains. » Un journaliste arrive à la barre en qualité de témoin. « J'ai rencontré Moudine dans le cadre d'une enquête que je réalisais sur la pédophilie.

Pour moi, c'est un pédosexuel abstinent. Il n'est pas dans le déni et il n'arrête pas d'envoyer des appels à l'aide. » Une enquête du journaliste, diffusée dans quinze jours sur une chaîne câblée, reviendra d'ailleurs sur l'histoire du prévenu. « C'est la première fois en France qu'un pédosexuel veut témoigner à visage découvert. » Le parquet bouillonne. « La pédopornographie est irréfutable dans ce dossier. J'ai l'impression qu'on est là aujourd'hui pour que le prévenu fasse sa publicité. "Je vais passer à la télé". Cette situation est malsaine : au lieu de se faire soigner il va voir les journalistes. Pour lui être pédophile c'est une façon d'exister, il n'a aucun regret. C'est une personnalité dangereuse. » La défense n'a pas nié l'envie d'exister de son client. « C'est une misère sociale qui l'a conduit à la pornographie. Effectivement, il veut exister, mais ses facultés mentales sont altérées. Je demande la relaxe pour graves problèmes psychiatriques. » Le tribunal n'a finalement pas été convaincu, puisqu'il a suivi les réquisitions du parquet en condamnant Moudine à un an de prison avec sursis, à un suivi socio-judiciaire pendant sept ans, avec injonction de soins et interdiction d'exercer une activité le mettant en contact avec les mineurs. • A.-C. P.

* Le prénom du prévenu a été modifié.



PUBLICITÉ



ING DIRECT : 40€ OFFERTS

Le Livret Epargne Orange, c'est 4% garantis pendant 3 mois et en ce moment : 40 euros offerts !

» [Plus d'informations](#)



Plus de 2500€ d impôts ?

Investissez dans un bien locatif! Jusqu'à 37% remboursés par l'état, 0€ d'impôt pendant 9 ans.

» [Plus d'informations](#)



Promotion Emirates

Billets d'avion vers Dubai et l'Asie en promotion avec Emirates : Vols aller-retour dès 476€ TTC

» [Plus d'informations](#)

Ligatus

«Avril 2010»

- [La Voix du NordAccueil](#)
- [La Voix du NordRégion](#)
- [La Voixdes Sports](#)
- [La VoixÉco](#)
- [La Voixau Féminin](#)
- [La VoixImmo](#)
- [La VoixAuto](#)
- [La VoixEmploi](#)



• Cour d'assises du Pas-de-Calais : 8 ans ferme et 4 ans de sursis pour viol en réunion

mardi 27.04.2010, 17:36 - La Voix du Nord



Troisième jour du procès de ce viol en réunion à la cour d'assises du Pas-de-Calais, à Saint-Omer. PHOTO ARCHIVES PIB.

| JUSTICE |

Cet après-midi, à la cour d'assises du Pas-de-Calais, à Saint-Omer, deux hommes, déclarés légèrement débiles par les experts et suspectés d'avoir violé une femme à Arras en 2003, ont été condamnés.

[C'était le troisième jour du procès d'assises de Pierre et Antoine, accusés d'avoir violé](#)

[en réunion Sylvie, en 2003 à Arras.](#) Les deux hommes reconnaissaient s'être livrés à cet acte sordide, et Pierre a expliqué qu'il n'arrivait pas à avoir d'enfants avec Sylvie. Il avait donc demandé à un ami de « tenter » à son tour, contre la volonté de sa compagne.

L'un des deux accusés, considéré comme l'instigateur du viol, a été condamné à 8 ans de réclusion et 10 ans de suivi socio-judiciaire. L'autre, doté de seulement 45 de QI, et qui était « très peu accessible à sa remise en cause » selon l'avocat général ce matin, a été condamné à 4 ans avec sursis.

Ce matin, dix et un an de prison avaient été requis.

Plus de détails à lire demain mercredi, dans votre édition d'Arras.



Liste des réactions

En savoir plus

 [Viol en réunion : les experts estiment que l'un des accusés, débile léger, est pleinement responsable de ses actes](#)

PUBLICITÉ



ING DIRECT : 40€ OFFERTS

Le Livret Epargne Orange, c'est 4% garantis pendant 3 mois et en ce moment : 40 euros offerts !

» [Plus d'informations](#)



Meubles Design pas Chers

Poufs géants, Canapés, Fauteuils, Tableaux, Babyfoot... Jusqu'à -90%

» [Plus d'informations](#)



Plus de 2500€ d impôts ?

Investissez dans un bien locatif! Jusqu'à 37% remboursés par l'état, 0€ d'impôt pendant 9 ans.

» [Plus d'informations](#)

 Ligatus

- [La Voix du Nord Accueil](#)
- [La Voix du Nord Région](#)
- [La Voix des Sports](#)
- [La Voix Éco](#)
- [La Voix au Féminin](#)
- [La Voix Immo](#)
- [La Voix Auto](#)
- [La Voix Emploi](#)



• Viol en réunion : les experts estiment que l'un des accusés, débile léger, est pleinement responsable de ses actes

mardi 27.04.2010, 05:03 - La Voix du Nord



L'affaire, assez sordide, est actuellement jugée à la cour d'assises du Pas-de-Calais, à Saint-Omer.

| COUR D'ASSISES DU PAS-DE-CALAIS |

Hier se déroulait le deuxième jour du procès d'assises de Pierre et Anto ...

ine, accusés d'avoir violé en réunion Sylvie , en 2003 à Arras. Les deux hommes reconnaissent s'être livrés à cet acte sordide, et Pierre explique qu'il n'arrivait pas à avoir d'enfants avec Sylvie.

Il a donc demandé à un ami de « tenter » à son tour, contre la volonté de sa compagne. Les trois protagonistes de l'affaire souffrant de débilité plus ou moins lourde, le rôle des experts est capital pour déterminer si les accusés ont pleinement conscience de ce qui s'est joué.

Hier, à la cour d'assises du Pas-de-Calais, psychiatres et psychologues n'étaient ainsi pas moins de quatre à défiler à la barre, brossant un portrait de Pierre peu reluisant : « assez frustré », « souffrant de débilité légère », « limité intellectuellement », « aucune empathie », « agressif », « personnalité perverse »... « Il a un sentiment de toute jouissance, l'impression qu'il peut faire ce qu'il veut, où il veut et quand il veut », lâchera même un expert, qui estime « qu'il lui faut un cadre, quelque chose qui peut le contenir. » Mais le plus important est qu'ils estiment que sa « responsabilité est pleine et entière ». Depuis son box, Pierre arbore un sourire énigmatique, qui ne le quittera pas de la journée.

« C'est mon copain qui m'a forcé »

Le cas d'Antoine est tout autre. Prostré, l'air de porter tout le poids du monde sur ses épaules, cet homme de 34 ans a des problèmes mentaux encore plus lourds que son co-accusé. « C'est mon copain qui m'a forcé, explique-t-il péniblement à la cour, respirant avec difficultés.

J'étais obligé. C'est pas bien de m'avoir forcé. » Il raconte, passant du coq à l'âne, que sa mère lui donnait « des coups de martinet en pleine figure » quand il était enfant, et qu'il est de nature à tout accepter si on tente de lui imposer quelque chose. Ce que les psychiatres corroborent. Pour eux, il est « vulnérable. Il souffre de troubles psychiques. Et il n'y a pas de sexualité chez lui, où alors à un stade primaire, voire primitif. » Le viol de Sylvie n'était que sa deuxième relation sexuelle. Le QI d'Antoine atteint 45, là où la moyenne se situe à 100. Sa débilité semblerait suffisamment profonde pour qu'il ne soit que partiellement responsable de ses actes.

Verdict dans l'après-midi

Puis c'est au tour de Pierre de s'exprimer devant les jurés. Il affirme se sentir « un peu déboussolé » par ce qui s'est dit sur sa personnalité. « Comme quoi que je serais agressif », ajoute-t-il. L'avocat général, Adam Chodkiewicz, sort du dossier des lettres que Pierre a fait parvenir à Sylvie, alors qu'il était en prison. Il lui demandait de revenir avec lui. « Et vous trouvez ça normal ? Après ce que vous lui avez fait subir ? » « Bah, oui, c'est un peu déplacé. Mais bon, c'est la femme de ma vie, je crois.

» Aujourd'hui, avant les plaidoiries des avocats et les réquisitions de l'avocat général, la mère de Pierre viendra témoigner à la barre. Le verdict est attendu dans l'après-midi. •

- [La Voix du NordAccueil](#)
- [La Voix du NordRégion](#)
- [La Voixdes Sports](#)
- [La VoixÉco](#)
- [La Voixau Féminin](#)
- [La VoixImmo](#)
- [La VoixAuto](#)
- [La VoixEmploi](#)



• Huit ans de prison ferme et quatre ans avec sursis pour le viol en réunion de 2003, à Arras

mercredi 28.04.2010, 05:02 - La Voix du Nord

| EN DIRECT DE LA COUR D'ASSISES DU PAS-DE-CALAIS |

« Ce que Sylvie dit, ça tient pas la route. » C'est la mère de Fabrice Goslin ...

qui s'exprime, à la barre de la cour d'assises du Pas-de-Calais. Son fils y était jugé jusqu'à hier, pour avoir violé en 2003 Sylvie, son ex-compagne, en réunion avec un ami, J. B. (nos éditions de samedi et mardi). Tous les protagonistes de l'affaire sont atteints de débilité, plus ou moins lourde. « Elle est manipulatrice, Sylvie », reprend la mère de Fabrice. Et d'évoquer de faux témoignages de la victime. « Bon, c'est sûr qu'après, j'étais pas avec eux quand c'est arrivé. » Puis, c'est au tour du beau-père de Fabrice... Partant dans tous les sens, il défend lui aussi l'accusé, coûte que coûte. « Heureusement que les témoins n'ont pas prêté serment », lâche l'avocat général, Adam Chodkiewicz.

Absence de remords

Me Vincent Debliquis, à la partie civile, rappelle que Fabrice est aussi accusé de violences et de viols répétés sur Sylvie, entre 2000 et 2007. Il décrit sa cliente comme une femme, « incapable de se défendre », et demande aux jurés de « l'aider à guérir de ce qu'elle a subi. » L'avocat regrette le manque de remords de Fabrice, cette absence « de demande de pardon. Il faut qu'il comprenne qu'il y a des limites à ne pas dépasser. Il faut rendre sa dignité à Sylvie.

» Les bras croisés, l'accusé reste stoïque dans le box, comme si rien de tout cela ne le concernait.

« Manipulateur »

« Pour lui, autrui n'est pas un sujet, mais un objet », assure l'avocat général. Le parquet différencie bien l'implication de Fabrice et celle de J. B. (45 de QI, qui « touche à la limite inférieure de l'intelligence »). « Même si on ne peut pas dire que ce dernier a été forcé. Il était tout à fait volontaire.

» Et de revenir sur ce que les accusés ont fait, quelques minutes après le viol. « Ils ont regardé la télé comme si de rien n'était ! » Pour Fabrice, « manipulateur et dominateur », il requiert dix ans de prison ferme. Pour J. B., ce sera quatre ans avec sursis et mise à l'épreuve.

« C'est une chance de défendre mon client devant une cour d'assises, car il en vaut la peine », jure Me Antoine Le Gentil, l'avocat de J. B. Les difficultés de l'accusé sont évoquées - jeunesse difficile, sans père et avec une mère « incompétente » - tout comme son « besoin d'être encadré en foyer ». « Si on ne le pousse pas à bout, en faisant tomber ses barrières, comme cela a été le cas en 2003, c'est quelqu'un de parfait. »

La défense est moins aisée pour Me Julie Diligent, l'avocate de Fabrice : « Il vous paraît froid, distant... C'est à cause de ses capacités de compréhension limitées. Mais avec un père alcoolique, qui frappait son grand-père, comment voulez-vous grandir normalement ? » Elle parle de ce couple qu'il formait avec Sylvie, un couple « où chacun trouvait quelque chose qui le rassurait. Et mon client reconnaît ce qui s'est passé, il en est désolé. Ce n'est pas un délinquant sexuel au sens où on l'entend. Il est réadaptable. » Fabrice Goslin a été condamné à huit ans de prison ferme, avec un suivi socio-judiciaire de dix ans, comprenant soins et interdiction de rencontrer la victime. J. B. écope de quatre ans avec sursis sur sept ans, et les mêmes obligations que Fabrice. Il devra en plus résider dans un foyer adapté à sa condition. Les deux condamnés sont inscrits sur le fichier des délinquants sexuels. •

FRANÇOIS LÉGER

Fabrice Goslin est l'accusé que nous avons indentifié sous le prénom d'emprunt de « Pierre », dans les deux précédents articles consacrés à l'affaire.

Nous donnons ici son identité entière sans la mesure où il est condamné à de la prison ferme.

Son co-accusé, condamné à de la prison avec sursis, est lui désigné par ses initiales.

Le viol d'une étudiante à Anvers en liaison avec trois attentats à la pudeur

BELGIQUE - FAITS DIVERS mer 28 avr, 16:34

Les autorités judiciaires sont toujours à la recherche de l'homme qui a violé une étudiante néerlandaise de 21 ans le 21 avril sur le chemin entre campus de l'université d'Anvers et le Middelheim à Wilrijk. D'après le parquet, il y a de fortes similitudes avec trois autres agressions qui se sont déroulées au même endroit.

L'enquête a montré qu'une vingtaine de minutes avant le viol qui a eu lieu à 3h45, la même personne avait déjà essayé de violer quelqu'un d'autre, mais l'agresseur n'a pas atteint son but, commettant néanmoins un attentat à la pudeur. Des faits analogues ont eu lieu au même endroit en mars 2009 et mars 2010. Les enquêteurs comptabilisent dès lors un viol et trois attentats à la pudeur, a précisé le porte-parole du parquet.

D'après les témoignages des victimes, c'est à chaque fois le même scénario et la même description de l'auteur des faits. Les autorités judiciaires ont diffusé mardi le portrait robot et une description de l'auteur présumé des faits. Il s'agit d'un homme s'exprimant en néerlandais, âgé de 30 à 40 ans, mesurant 1,75 mètres et de corpulence robuste. Il a des cheveux blonds courts et des mains potelées avec de gros doigts. L'homme était habillé en noir et portait des lunettes rectangulaires noires aux verres épais.

D'après les enquêteurs, il connaît bien les alentours des deux campus de l'université d'Anvers. Toute personne susceptible de fournir des informations à son sujet est priée d'appeler gratuitement le 0800/91.119.

TEMPS FORT : Moulins

[MOULINS \(/recherche/zone/03190.html\)](#)

[Tribunal correctionnel / Correctionnelle \(/recherche/Tribunal%20correctionnel%20/%20Correctionnelle.html\)](#)

mercredi 28 avril 2010 - 19:39

Il la séquestrait pour la violer

lu 215 fois

http://memorix.sdv.fr/5c/www.lamontagne.fr/infoslocales/moulins_articles/1650375433/Position1/SDV_CFP/default/empty.gif/57676d674b6b73564a45594141564e4d

Il est presque fier d'affirmer « ne jamais lui avoir mis des calottes ». Mais il reconnaît qu'il la traînait par les cheveux pour lui mettre des coups de pied dans le ventre. Il n'aimait pas que son ex refuse d'être violée avec le sourire. Cinq ans ferme.

Éric Moine

Depuis un mois qu'il est en prison pour une autre affaire de violences, Michel-Ange Faucher, un Moulinois de 28 ans, a réfléchi : « C'est vrai, aucune femme ne mérite ce que je lui ai fait. Mais j'ai vécu quatre ans avec elle et, à part qu'elle est bien plus âgée, j'ai des problèmes d'alcool ».

Un peu court comme explication, hier, pour le président du tribunal correctionnel : « Ce que vous lui avez fait, cela s'appelle des séquestrations et des viols ».

Le prévenu ne conteste pas : « Oui, c'est ça. Elle voulait me quitter, moi je ne voulais pas. J'ai pétié les plombs, je suis rentré de force chez elle ».

À maintes reprises entre juillet 2008 et février 2009 : « C'en est venu à la violence, je l'enfermais chez elle jusqu'au soir pour pas qu'elle porte plainte. Elle me poussait, je la repoussais. Mais jamais je lui ai foutu des calottes. Ah, ça, non ! »

Elle pleurait tellement elle avait mal

Encore trop court pour le juge : « Des calottes, peut-être pas. Mais sa dose de coups de poings. Vous admettez même dans une audition que vous la tiriez par les cheveux pour lui mettre des coups de pied dans le ventre. Et les menaces de "viol collectif par mes copains gitans" ? »

Michel-Ange Faucher admet encore : « Oui, mais les gars, je les ai connus en 6e, je les ai plus revus. Sinon, c'est vrai que je la forçais un peu pour les rapports ».

Toujours trop court : « "Un peu" ? ! Elle souffrait du dos, pleurait tellement elle avait mal. Elle vous expliquait même que son traitement pour la ménopause l'indisposait. Mais non, il fallait qu'elle y passe ! Même ce jour où elle devait marcher avec des cannes anglaises ? »

La femme pleurait toujours en racontant : « Il m'a mise sur le lit, m'a retournée, a fait ce qu'il avait à faire et m'a dit "Tu pourrais participer quand même !" Moi, je tournais la tête en pleurant et j'attendais que ça se passe ».

Michel-Ange Faucher a même failli la tuer, reconnaissant qu'un jour il a arrêté de l'étrangler à la limite de

l'étouffement : « Quand ses yeux ont gonflé, j'ai pensé à ses enfants, tout ça? Alors j'ai lâché » Résumé du juge : « Quand elle disait non, vous tapiez dessus, quand elle ne voulait pas, vous la forciez. Bref, vous en aviez fait votre objet ».

« Violent, humiliant, dégradant », pour le procureur Thierry Griffet, qui a requis quatre ans de prison ferme et cinq ans de suivi socio-judiciaire.

Le tribunal est allé au-delà en le condamnant à sept ans, dont deux avec sursis et trois ans de mise à l'épreuve, avec obligation de soins et interdiction d'entrer en contact avec la victime. Il ne pensait pas mériter ça car, en entendant le délibéré, il s'est tourné vers son avocate : « Faut que je fasse appel ».

A lire aussi...

- 29/04/10 - [Relaxée au bénéfice du doute \(/editions_locales/riom/relaxee_au_benefice_du_doute@CARGNjFdJSsGFRgNAhg-.html\)](#)
- 09/04/10 - [La secrétaire de l'association détourne plus de 18.000 ? \(/editions_locales/cantal/la_secretaire_de_l_association_detourne_plus_de_18_000@CARGNjFdJSsGFB0MAhw-.html\)](#)
- 08/04/10 - [Mauvais tiercé pour le jockey \(/editions_locales/moulins/mauvais_tierce_pour_le_jockey@CARGNjFdJSsGFB0AABU-.html\)](#)
- 01/04/10 - [Une mère dépassée par l'adolescence? \(/editions_locales/montlucon/une_mere_depassee_par_l_adolescence_@CARGNjFdJSsGFB8NBxw-.html\)](#)
- 01/04/10 - [Drogée avant d'être agressée? \(/editions_locales/montlucon/drogee_avant_d_etre_agressee_@CARGNjFdJSsGFB8MCx8-.html\)](#)
- 11/03/10 - [Massacré à cause "de sa tête de pervers" \(/editions_locales/moulins/massacre_a_cause_de_sa_tete_de_pervers_@CARGNjFdJSsGFxMBAxU-.html\)](#)

[réagissez ! \(javascript:commentaire\(\)\);](#)



imprimer cet article
(#)



envoyer à un ami
(#)



écrire à l'auteur
(#)

- [La Voix du Nord Accueil](#)
- [La Voix du Nord Région](#)
- [La Voix des Sports](#)
- [La Voix Éco](#)
- [La Voix au Féminin](#)
- [La Voix Immo](#)
- [La Voix Auto](#)
- [La Voix Emploi](#)



• Condamnés pour un viol en réunion

mercredi 28.04.2010, 05:03 - La Voix du Nord

| COUR D'ASSISES DU PAS-DE-CALAIS |

Hier après-midi, à la cour d'assises du Pas-de-Calais, à Saint-Omer, deux hommes, déclarés légèrement débiles par les experts ...

et suspectés d'avoir violé une femme à Arras en 2003, ont été condamnés (notre édition d'hier).

C'était le troisième jour du procès d'assises de Pierre et Antoine, accusés d'avoir violé en réunion Sylvie1, en 2003 à Arras. Les deux hommes reconnaissaient s'être livrés à cet acte sordide, et Pierre a expliqué qu'il n'arrivait pas à avoir d'enfants avec Sylvie. Il avait donc demandé à un ami de « tenter » à son tour, contre la volonté de sa compagne.

Huit ans ferme et 4 ans avec sursis

L'un des deux accusés, considéré comme l'instigateur du viol, a été condamné à 8 ans de réclusion et 10 ans de suivi socio-judiciaire comprenant soins et interdiction de rencontrer la victime. L'autre, doté de seulement 45 de QI, et qui était « très peu accessible à sa remise en cause » selon l'avocat général hier matin, a été condamné à 4 ans avec sursis sur sept ans, et les mêmes obligations. Il devra en plus résider dans un foyer adapté à sa condition. Ils sont également tous deux inscrits au fichier des délinquants sexuels.

Dix et un an de prison avaient été requis dans la matinée. •

BOURG-LES-VALENCE (DROME) Il s'exhibe et frappe une gendarme qui faisait un footing

par La Rédaction du DL | le 29/04/10 à 05h02

★★★★★ 10 votes | 3117 vues | 0 commentaire



Hier matin, sur les berges du Rhône vers le barrage de Bourg-lès-Valence, une femme âgée de 30 ans faisait son footing. À l'aller, elle remarque un homme seul sur le côté du chemin. Au retour, l'homme est toujours là, sauf qu'il a le pantalon baissé et qu'il se masturbe ostensiblement face à la joggeuse. Mais cette dernière est aussi gendarme, maréchal des logis chef, et son sens du devoir l'a rapidement rattrapé : « L'infraction était caractérisée, il ne se cachait pas dans les buissons, il voulait que je le vois. »

Mais en s'approchant de l'exhibitionniste et en commençant à lui parler, ce dernier lui a asséné un coup de pied dans la poitrine : « Le choc a été très violent, j'ai tout de suite compris que je n'aurais pas le dessus physiquement. »

Elle suit son agresseur à distance tout en appelant la police

La gendarme, qui confie aussi avoir pensé « comme une femme et aux autres femmes qui pouvaient passer », bat alors en retraite mais elle se procure rapidement un téléphone portable sur un chantier à proximité et elle prévient la police : « Tout en leur expliquant, ce qui venait de se passer, je suivais l'homme à distance et cela jusqu'à sa voiture. » Sur les indications du maréchal des logis chef, les policiers ont interpellé son agresseur. Cet homme, un Valentinois de 39 ans, a été placé en garde à vue. Il a déjà été condamné 2 fois par le passé pour des agressions sexuelles.

En possession de menottes, de gros scotch et de liens

Détail troublant selon nos informations, il était en possession au moment de son arrestation hier, d'une paire de menottes, de ruban adhésif et de liens. Il était en cours d'audition hier soir dans les locaux du commissariat de Valence.

L'homme devrait être poursuivi pour exhibition sexuelle et violence volontaire et pourrait être jugé dès aujourd'hui dans le cadre d'une comparution immédiate après sa présentation devant le parquet de Valence.

Stéphan DUDZINSKI
Paru dans l'édition 26C du 29/04/2010 (202555237067)

Édition du jeudi 29 avril 2010

Bagnols. Assises Le pédophile plaide l'addiction

Comme d'autres le sont avec l'alcool ou la drogue, le légionnaire aujourd'hui « *retraité* » affirme être « *addict* » aux relations sexuelles avec de très jeunes filles. Il aurait contracté lors de ses campagnes au Cambodge et à Djibouti, où il aurait été contraint ou presque par un de ses supérieurs d'avoir des rapports avec une jeune fille. « *Maladie chronique ?* », s'inquiète la présidente Marie-Claude Béranger. « *Je me soigne pour devenir une meilleure personne. En détention, je lis la Bible, Dieu m'a envoyé devant vous pour recevoir une punition* », rétorque le quadragénaire originaire de Trinidad et Tobago, un état des îles Caraïbes.

Il comparait depuis hier devant la cour d'assises du Gard pour viols ou agressions sexuelles sur les trois filles de son ex-compagne. Des enfants qu'il a révoqués. Non seulement il n'a pas durant l'instruction nié les faits qui lui sont reprochés mais, bien au contraire, il a surenchéri après les déclarations des victimes : « *Il y a un décalage entre les agissements dont il s'accuse et ceux qui sont dénoncés par ses filles* », relève encore Anne-Marie Rozier, l'expert-psychiatre. « *Il y a un décalage entre les agissements dont il s'accuse et ceux qui sont dénoncés par ses filles* », relève encore Anne-Marie Rozier, l'expert-psychiatre. « *Il y a un décalage entre les agissements dont il s'accuse et ceux qui sont dénoncés par ses filles* », relève encore Anne-Marie Rozier, l'expert-psychiatre.

Le 21 septembre 2007, une patrouille de gendarmerie surprenait en flagrant délit dans un véhicule stationné sur la commune de Garons l'accusé et sa fille de 15 ans.

Entendue, l'adolescente nîmoise soutenait que depuis un an elle subissait des sévices sexuels de la part de son beau-père. En fait, les agissements perpétrés plus tôt quand elle avait à peine une dizaine d'années, comme son auteur le confirme devant les jurés. Tandis que la benjamine souhaite que son père se reproché jusqu'alors, comme la cadette, seulement des attouchements, a confié au docteur Goujon, pédopsychiatre qui les a examinées après les faits : « *docteurs pour qu'on lui enlève ça de la tête.* » A côté d'elles sur le banc de la partie civile, leur mère, qui a bien failli se retrouver dans le box des accusés. Elle a finalement bénéficié d'un non-lieu. « *Je lui ai fait confiance, il m'a trahi. Si j'avais su... Sexuellement pas, il était bizarre...* » Tardivement hier, l'aînée a dévoilé pour la toute première fois qu'elle avait été elle aussi victime de viols à plusieurs reprises depuis son enfance. Finalement, il avait - sans exagération - dit toute la vérité lors de sa garde à vue.

Ce matin, place à l'audition de la plus jeune plaignante qui - quant à elle - a toujours fait état de viols.



Votre publicité ici

Créez vous-même votre campagne publicitaire à afficher sur cet emplacement.



Votre publicité ici

Créez vous-même votre campagne publicitaire à afficher sur cet emplacement.

[Lien vers votre site](#)



Votre publicité ici

Créez vous-même votre campagne publicitaire à afficher sur cet emplacement.

[Lien vers votre site](#)

Actualité régionale, nationale et internationale

Fait du jour
Dernière minute
Région
France
Monde
Economie
Economie régionale

Infos locales

Infos Montpellier
Infos Béziers
Infos Sète
Infos Lunel
Infos Lodève
Infos Agde
Infos Carcassonne
Infos Narbonne
Infos Perpignan

Infos Nîmes
Infos Alès
Infos Bagnols
Infos Uzès
Infos Beaucaire
Infos Rodez
Infos Millau
Infos Mende
Infos villages

Sports

Tout le sport
Dernières dépêches
Rugby
Football
Hand / Basket
Auto / Moto
Tennis
Sport régional
Sport départemental
Sport hippique

Loisirs

Tourisme
Culture
Cinéma
People
Recette
Restaurant
Sortie
Exposition
Spectacle
High Tech
Tauromachie

En images

Diaporamas actus
Diaporamas sports
Vidéos MidiLibre.cc
YouTube

Édition du jeudi 29 avril 2010

Ales. **JUSTICE** Accusé du viol de sa fille, six ans de prison p

JUSTICE

Accusé du viol de sa fille, six ans de prison pour le cuisinier alsésien Victime de viol dans le huis clos familial, la jeune comparution de son père devant la cour d'assises.

Le cuisinier alsésien âgé de 44 ans, qui a reconnu les faits qui se sont déroulés fin 2007 et début 2008, a été condamné d'un suivi socio-judiciaire pour une période de deux ans.

Divorcé de la mère de l'adolescente, c'est alors qu'il exerçait son droit de garde durant les vacances de Noël que l'ac